



Président	:	M. Xxxx Xxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx
Ayants-droit au vote présents	:	70 personnes / majorité absolue à 36 voix
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxx Xxxx Xxxx (Maire), Xxxx Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, dès 20 h 15 (conseillères) MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx-Xxxx (conseillers)
Est excusé	:	Xxxx Xxxx (conseiller)

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2025

- a) Introduction par Xxxx Xxxx-Xxxx
- b) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - I. Présentation du budget par Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- c) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville
 - I. Présentation du budget par Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- d) Présentation et approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
 - I. Présentation du budget par Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- e) Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00)
 - I. Présentation du budget par Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances
 - II. Approbation du budget communal 2025, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

- a) Présentation du projet, par Xxxx Xxxx, du bureau RWB
- b) Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

- 3. Demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing**
- a) *Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx*
 - b) *Approbation de la demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing*
- 4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)**
- a) *Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx, Sacen SA*
 - b) *Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)*
- 5. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse**
- c) *Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx Xxxx*
 - d) *Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaire du Collège de district et du Plateau de Diesse*
- 6. Assermentation de deux nouveaux collaborateurs**
- a) *Promesse solennelle de MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, employés de la voirie communale*
- 7. Informations du Conseil communal**
- a) *Passerelles du collège des Joncs – Résultats de l'expertise*
 - b) *Soirées d'information à la population*
 - I. *Requérants d'asile au Twannberg, le 4 décembre*
 - II. *Réaménagement du centre du village de Prêles, le 10 décembre*
 - c) *Fermeture de la Gare de Gléresse*
 - d) *Fermeture du bureau de poste à Lamboing*
 - e) *Projet éolien du Mont Sujet, Lamboing*
 - f) *Projet de réorganisation de la commune et constitution d'une commission de gestion*
 - I. *Intervention de M. Xxxx Xxxx*
 - g) *Démission des membres du GAPD*
 - h) *Manquements des chauffeurs de bus sur le trajet scolaire*
 - i) *Communauté scolaire – Contrats de bail*
 - j) *Fête villageoise*
 - k) *Puits de Diesse et remerciements à Xxxx Xxxx Xxxx pour l'année écoulée*
- 8. Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par annonce dans l'organe de publication officiel de la Commune, soit la Feuille officielle du district (FOD), n° 42 du vendredi 15 novembre 2024, respectant ainsi le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Il excuse Xxxx Xxxx, absent pour des raisons médicales et indique que Xxxx Xxxx nous rejoindra en cours de séance.

Le droit de vote est contesté à M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, et MM. Xxxx Xxxx (Telebielingue), Xxxx Xxxx (bureau RWB), Xxxx Xxxx (Sacen SA), Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination. Le président les invite à déterminer le nombre d'électeurs dans chacune des parties qui leur sont attribuées.

Xxxx Xxxx donne ensuite lecture des objets de l'ordre du jour et demande au corps électoral s'il souhaite en modifier l'ordonnancement ou s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du jeudi 17 décembre 2024 comme légalement constituée.

1. Budgets 2025

a. Introduction par Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il note que le budget 2025 présenté ce soir procède d'une analyse approfondie des chiffres pour répondre aux défis de notre Commune, tout en assurant une gestion responsable de nos finances. Ce budget révèle les priorités que nous avons fixées, mais aussi les ajustements nécessaires face aux évolutions des besoins et des coûts.

Le Conseiller note que le compte global 2025 prévoit un excédent de charges de 1'048'059.26, répartis pour 886'981.13 francs au compte général et 161'078.13 francs aux financements spéciaux. Cette situation traduit une hausse des dépenses dans plusieurs secteurs-clés, mais aussi des efforts pour maintenir un équilibre global.

Il remarque que l'éducation et la formation constituent l'un des postes de dépenses les plus importants, avec une enveloppe totale de 4,32 millions, soit une augmentation de 210'607 francs par rapport au budget 2024. Suivi par le poste de dépenses de la Sécurité sociale, avec un montant total de 2,55 millions, là aussi avec une augmentation de 230'047 par rapport au dernier budget. Il relève que les financements spéciaux nécessitent une attention particulière. Si certains domaines, comme celui de la gestion des déchets, présentent une évolution positive, avec une gestion équilibrée et un solde croissant, il n'en va pas de même pour d'autres, qui affichent des signaux d'alerte. Le fonds lié à l'épuration des eaux montre une tendance préoccupante, avec un solde qui deviendra négatif dès 2027.

Xxxx Xxxx-Xxxx souligne que les investissements pour 2025 atteignent le montant de 1'561'000 francs, avec des projets stratégiques comme l'assainissement de la chaussée et des conduites du Milieu du Village à Prêles, ou encore le projet « Charte 2025 ».

Du côté des recettes, le Conseiller remarque la stabilité des prévisions fiscales, avec des revenus estimés à 4,8 millions pour l'impôt sur le revenu et la fortune. Pour lui, le budget communal 2025 tel qu'il est présenté à l'aval de l'Assemblée reflète les réalités actuelles de la Commune : des charges croissantes dans des secteurs essentiels, des investissements nécessaires pour répondre aux enjeux de demain et une gestion rigoureuse des ressources pour préserver l'équilibre financier.

Il passe ensuite la parole à l'Administratrice des finances, Xxxx-Xxxx Xxxx.

b. Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

1. Présentation du budget, par Xxxx-Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend la parole. Elle présente un tableau mettant en évidence la répartition des charges entre les communes-membres, à savoir Nods et

Plateau de Diesse. Elle constate une légère augmentation du nombre total des élèves, qui passera de 255 en 2023 à 258 l'an prochain, dont 189 issus de notre Commune, soit une hausse de 9 écoliers, représentant une progression de 4 %.

Elle indique ensuite que les charges totales nettes prévues en 2025 s'élèvent à 1'558'084 francs, soit une augmentation notable de 648'405 francs en comparaison avec les comptes 2023, mais en retrait de 39'569 francs par rapport au budget 2024. Les frais de traitement du personnel enseignant atteignent 1'826'235 francs, enregistrant une augmentation de 183'454 francs par rapport au comptes 2023 et de 358'680 francs si on les compare au dernier budget.

Au total des charges brutes, le compte de résultat pour 2025 est estimé à 4'188'982 francs, ce qui correspond à une aggravation de 12 % par rapport au budget 2024 et de 18 % en contraste des comptes 2023.

Xxxx-Xxxx Xxxx détaille ensuite les principales variations, qui s'expliquent par une élévation de 19'050 francs des salaires des enseignants en maternelle, ajustés en fonction des données cantonales et des projections pour les années à venir. Une somme additionnelle de 10'000 francs est également prévue pour organiser l'accompagnement des enfants entre l'arrêt de bus et le Collège des Joncs par la société externe mandatée dans ce cadre. En revanche, une réduction des coûts informatiques de 9000 francs est attendue grâce aux remplacements de matériel effectués cette année. Concernant les loyers de l'infrastructure scolaire, les contrats de bail envisagés en 2023 n'ont pas encore pu être finalisés, mais le budget 2025 reste pour l'heure calculé sur cette base. Une enveloppe de 3000 francs est aussi réservée pour marquer le 50^e anniversaire de la Communauté scolaire. Au total, ces différences représentent des charges supplémentaires de 390'880 francs par rapport au budget 2024.

L'Administratrice des finances aborde ensuite l'augmentation des traitements du personnel de l'Ecole à journée continue (EJC), tenant compte d'une revalorisation de 2 % pour 95'000 francs d'ajustement. A cela s'ajoute encore la progression proportionnelle aux salaires des charges sociales, par un surcoût de 21'930 francs. A contrario, l'abandon du projet EJC à la Ferme entraîne une économie de 6000 francs, tandis que la rubrique « Repas et nourriture » a été réduite de 5000 francs. Les contributions des parents sont revues à la hausse (+ 68'000 francs). Enfin, Xxxx-Xxxx Xxxx résume les charges de l'EJC qui atteindront l'an prochain une extension budgétaire de 102'230 francs par rapport au budget 2024.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

II. Approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 59 ; contre : 0

Le budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

c. Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district

I. Présentation du budget, par Xxxx-Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle note que le montant total des charges d'exploitation du Collège de district se fixe, pour 2025, à 644'200 francs. Comme par le passé, la répartition de ces charges se comprend avec le 15 % attribué à La Neuveville en sa qualité de commune-siège, le 85 % restant étant réparti en fonction de trois critères : 20 %

selon la population, 35 % selon le nombre des élèves et 30 % selon la capacité contributive respective des communes membres.

Plateau de Diesse contribue à hauteur de 25 %, soit pour 156'785 francs aux dépenses arrêtées pour 2025, ce qui représente une amplification de 30'0154 francs par rapport aux comptes de 2023. Ce phénomène est principalement dû à l'accroissement du nombre d'élèves, qui passe pour ce qui nous concerne de 54 unités en 2023 à 61 l'an prochain. Toutefois, le coût par élève demeure stable, à 11'967 francs pour 2025 (11'716 francs en 2023).

Quant au compte de résultat proprement dit du Collège de district, il s'apprécie de quelque 100'000 francs, à 2'584'400 francs pour 2025. Cette différence résulte notamment d'une adaptation des Unités temps plein (UTP) pour les enseignants, qui passent de 23.7 à 24.1, engendrant une augmentation de 93'000 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

II. Approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district

La parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 67 contre : 0

Le budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville est approuvé à la majorité.

d. Présentation et approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

I. Présentation du budget, par Xxxx-Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui reprend la parole. Elle indique que les dépenses totales prévues pour le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ascenderont en 2025 à 296'736 francs, compensées par les taxes d'exemption et une subvention cantonale. Un excédent de charges de 50'919 francs est cependant à prévoir l'an prochain, dont 35'200 francs devront être assumés par notre Commune en fonction des valeurs AIB respectives des communes-membres. En comparaison du budget 2024, les coûts progressent de 44'451 francs et de 51'039 francs par rapport aux comptes 2023. Ces variations se comprennent notamment en raison de la révision des indemnités et soldes, dont le barème était inchangé depuis plus de 10 ans, sachant encore que la charge de travail a également évolué durant ce laps de temps.

Partant, Xxxx-Xxxx Xxxx note que les écarts principaux incluent une hausse de 16'840 francs pour les charges de personnel, de 23'000 francs pour aménager les vestiaires du nouvel hangar, de 26'940 francs pour l'achat de nouveaux vêtements et de 6'079 francs pour renforcer les formations du personnel. Une augmentation des loyers liée au changement du hangar de Diesse est prévue et s'élève à 22'665 francs de plus.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée.

II. Approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

La Parole n'étant plus demandée, le Président met le budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 62 contre : 0

Le budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

e. Présentation et approbation du budget communal 2025, basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00).

1. Présentation du budget, par Xxxx-Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend une nouvelle fois la parole. Elle note que nos prévisions pour 2025 restent marquées par une approche prudente, tout en tenant compte des investissements planifiés. Dans leur ensemble, les postes budgétaires ont été ajustés sur la base des exercices antérieurs. Une augmentation salariale entre 1 et 1,5 % est envisagée pour l'ensemble du personnel, incluant l'administration, la conciergerie, les équipes de la voirie et de la crèche. Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux ont également été revues à la hausse, dans l'optique bien comprise de garantir leur préservation.

Le nouvel établissement scolaire des Joncs, à Prêles, représente à lui seul une charge d'amortissement de plus de 550'000 francs dans le compte de résultat. Toutefois, cette situation devrait s'améliorer dès 2026, lorsque la durée de vie comptable du bâtiment sera étendue de 25 à 33 1/3 ans.

Pour 2025, le compte global avoue un excédent de charges qui dépasse le million, à 1'048'059 francs, distingués entre compte général pour 886'981 francs et financements spéciaux pour 161'078 francs.

Xxxx-Xxxx Xxxx présente ensuite un graphique illustrant les variations des charges brutes entre 2023, 2024 et 2025. Elle observe des évolutions notables dans certains secteurs stratégiques, relativisant cependant la portée de l'action communale, puisque seule une partie des charges est placée sous notre contrôle, le reste étant du ressort des décisions cantonales.

Le domaine de la formation reste notre principale dépense, avec des charges passant de 3,8 millions en 2023 à 4,32 millions en 2025. Les prestations sociales se stabilisent à 2,5 millions, tandis que la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire enregistrent une faible croissance à 1,83 millions. Certaines dépenses ont retenu l'attention de l'Administratrice des finances. C'est le cas pour les promotions civiques, dont nous avons prévu la contribution à 6000 francs en 2025 (1200 francs au budget 2024), reflétant une volonté de pérenniser cet événement sans la participation des communes voisines. Les salaires de l'administration augmentent de 5000 francs, atteignant le montant de 625'000 francs, tandis que l'entretien des bâtiments qu'elle a évoqué plus haut, la Halle polyvalente de Prêles par exemple, progresse de 5000 francs et celui du Battoir de Diesse de 10'000 francs. Les frais liés au cadastre souterrain, nouvelle exigence cantonale, voit ses coûts appréciés de 8000 à 20'000 francs. Pour cet objet, l'Administration des finances a estimé les prévisions comprenant des charges uniques allant jusqu'à un maximum de 10'000 francs et des frais périodiques atteignant 12'000 francs au plus.

Xxxx-Xxxx Xxxx s'attache ensuite au secteur de l'éducation. Le traitement des enseignants du primaire augmente de 311'900 francs, pour atteindre 1'115'000 francs sur l'année 2025. Transposées à la Communauté scolaire, ces charges s'établissent à 904'000 francs, tenant compte d'une hausse de 19'000 francs. Les coûts de l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB) s'élèvent à 68'000 francs (+ 14'000), tandis que 20'000 francs seront alloués à l'entretien du bâtiment scolaire des Joncs et 27'200 francs pour les débours des différents contrats de maintenance de l'immeuble.

L'Administratrice des finances relève que les prestations sociales connaissent aussi des variations importantes, dont les chiffres sont basés sur les indications transmises par la Commune-siège La Neuveville. Les charges liées aux prestations complémentaires à l'AVS/AI seront revalorisées de 56'250 francs, pour un total de 540'000 francs en 2025. Quant à la compensation des charges de l'aide sociale avec le Canton, elle connaît aussi une stimulation significative de 150'000 francs, pour un total de 1'340'000 francs.

Pour ce qui est du domaine des infrastructures, Xxxx-Xxxx Xxxx note que les salaires de la voirie progressent de 15'000 francs, à 235'000 francs, alors que 10'000 francs sont prévus pour l'acquisition de nouveaux radars pédagogiques. Les dépenses liées aux eaux usées s'étirent de 49'000 francs, à mettre en lien avec les frais d'exploitation de l'ARA am Twannbach, sachant encore que 20'000 francs sont destinés à l'entretien et au maintien de la Station d'épuration de Prêles jusqu'en 2028.

Concernant le Service électrique de Lamboing, des synergies avec nos partenaires de la Charte devraient permettre, dès le second semestre 2025, d'assurer une gestion plus efficiente, si tant est que l'Assemblée donne tout à l'heure son aval. Enfin, 80'000 francs sont budgétisés pour préserver le patrimoine immobilier de la Commune.

Xxxx-Xxxx Xxxx évoque ensuite les prévisions des recettes fiscales, qui apparaissent stable pour l'an prochain. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est estimé à 4,8 millions, tandis que les impôts sur les bénéfices des personnes morales sont évalués à 80'000 francs.

Sur le front des investissements, le Conseil communal planifie des projets pour un total de 1'561'000 francs, comprenant l'assainissement des chaussées et conduites dans le secteur du Milieu du Village de Prêles, pour peu que le Législatif donne son aval à la dépense prévue de 880'000 francs. Par ailleurs, le renouvellement des conduites à la Communance de Lamboing, pour 166'000 francs, l'achat de deux nouveaux véhicules pour la voirie pour 140'000 francs et un investissement de 79'000 francs pour le Service électrique de Lamboing, également soumis au vote ce soir. De plus, 150'000 francs pourraient être dédiés à la rénovation de l'immeuble administratif de Prêles.

Xxxx-Xxxx Xxxx détaille encore la planification à long terme des investissements, à savoir de 2026 à 2029. Au total, c'est un montant de 10'980'000 francs qui est prévu. Parmi les projets majeurs figurent la réfection de La Chaux à Lamboing, pour 640'000 francs, le raccordement de la STEP de Prêles à Schernelz, pour 4,1 millions, l'assainissement des conduites de la route Sous Banbois, à Prêles, pour 1,6 millions, ainsi que l'aménagement de la sécurité du chemin de l'école du carrefour de la route Sous Banbois aux Joncs, pour un montant estimé de 300'000 francs.

L'Administratrice des finances s'attarde enfin sur les financements spéciaux, dont l'analyse met en lumière des tendances variées. Il s'agit ici d'une projection future basée sur les chiffres actuels, ce qui rend difficile une prévision exacte des évolutions à venir, ces données doivent donc être considérées comme des estimations. Les fonds destinés à l'eau potable diminuent progressivement, passant de 1'122'502 francs à 865'969 en 2027. A terme, une révision des taxes pourrait être envisagée pour éviter un déséquilibre, puisque le service doit impérativement s'autofinancer. De son côté, le fonds de l'épuration des eaux usées présentera un déficit dès 2027, en raison notamment du raccordement de la STEP de Prêles à Schernelz. Il sera essentiel d'étudier la possibilité de percevoir des subventions cantonales pour remédier à cette situation. De plus, l'Administratrice des finances annonce pour l'an prochain la réalisation d'une étude plus approfondie des coûts imputés afin de pérenniser ce financement spécial.

Xxxx-Xxxx Xxxx se montre plus optimiste pour les comptes relatifs à l'enlèvement des déchets, qui affichent une tendance positive, tandis que ceux du Service électrique (SEL) et du Service de défense (Sapeurs-pompiers) restent globalement stables.

Avant de conclure, elle affiche le tableau résumé des taxes et de la quotité d'impôts prévues en 2025, qui restent inchangées par rapport aux années précédentes, dans la perspective d'un engagement fort en faveur d'une gestion responsable et d'un développement durable. Elle rappelle qu'il reste nécessaire de continuer à investir dans les infrastructures, tout en assurant la pérennité des finances communales.

L'Administratrice des finances relaie ensuite la position du Conseil communal, qui propose de maintenir les taux d'impositions actuels et d'approuver le budget tel qu'il est présenté ce soir, présentant un excédent de charges de 1'048'059.26 francs au compte global, avec une quotité d'impôt et des taxes inchangées.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M^{me} Xxxx Xxxx souhaiterait savoir de quelles conduites il s'agit à la Communance. Eaux claires, eaux usées ?

Xxxx Xxxx précise qu'il s'agit à la fois des eaux usées et de l'eau potable. Il note qu'il n'y a pas là de système séparatif. Le problème, c'est que la conduite d'eau devient une passoire. Elle a déjà été réparée à trois ou quatre reprises, certainement en raison de la mauvaise qualité du sous-sol qui attaque la fonte de l'époque. De même pour les canalisations d'eaux usées, également en très mauvais état.

M. Xxxx Xxxx s'étonne de l'investissement annoncé pour la descente des eaux usées de Prêles à Schernelz devisée à quatre millions. Il n'arrive pas à imaginer comment il est possible que ces travaux soient aussi onéreux.

Xxxx Xxxx-Xxxx indique que le montant de quatre millions ne concerne pas uniquement la descente des eaux usées de Prêles à Schernelz, mais bien l'entier du projet de raccordement de l'ARA am Twannbach au SIEL du Landeron. La descente de Prêles à Schernelz est évaluée à environ 1,5 millions.

M. Xxxx Xxxx aimerait savoir si les montants budgétisés tiennent compte des investissements pour lesquels l'Assemblée est appelée à se prononcer tout à l'heure, en d'autres termes s'il est possible d'accepter le budget communal 2025 et de refuser ensuite l'un des objets proposés à l'approbation.

Xxxx Xxxx-Xxxx confirme que le budget englobe bien les investissements soumis au vote et qu'il est possible de dire « oui » au budget puis de dire « non » aux demandes d'investissements.

II. Approbation du budget communal 2025, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et met le budget 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 54 contre : 0

Le budget communal 2025, dont le résultat présente un excédent de charges de CHF 1'048'059.26 francs au compte global, la quotité d'impôts (inchangée à 1.85), la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), la vignette verte (inchangée à CHF 80.00) sont approuvés à la majorité.

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxx Xxxx, en charge du dossier auprès du bureau d'ingénieurs RWB Berne SA, qui prend la parole. Par le biais de photographies projetées à l'écran, il situe les travaux à venir dans le quartier du Milieu du Village, Sur la Roche et le Malié. Il présente le périmètre du projet, sans évoquer, ni le réseau électrique, ni le réseau Swisscom, ni le réseau de télévision, puisqu'ils n'appartiennent pas à la Commune. Il détaille ensuite l'état actuel des chemins, tant au Milieu du Village de Prêles que Sur la Roche et Contre Montet, qui présentent de nombreuses fissures, des pavés qui se déchaussent, de nombreux tacons en raison des travaux au cours du temps. Le revêtement dépasse de beaucoup la

durée usuellement admise de 10 à 15 ans avant un renouvellement. Ces dégâts se retrouvent systématiquement sur tout le secteur. Le chemin Contre Montet est également en mauvais état.

Pour les eaux usées, un visionnage par caméra a été réalisé sur les conduites, dont certaines datent de 1940. La durée de vie normale d'une canalisation en béton comme c'est le cas en l'occurrence est fixée à plus ou moins 80 ans. Il note que le village de Prêles se situe en zone de protection des eaux dite S3. Ce n'est pas la plus stricte, mais il ne faut quand même pas que nos canalisations laissent fuiter de l'eau dans le terrain. Potentiellement, des eaux usées pourraient sortir dans le terrain et se retrouver dans la source de Brunnmühle. Là encore, Xxxx Xxxx illustre son propos par l'image et note que la plupart de ces conduites sont bien usées par le temps, y compris au niveau de l'étanchéité. Lorsqu'on parle de dégâts aux conduites, on comprend que de l'eau du terrain peut pénétrer la canalisation, mais aussi que des eaux usées peuvent s'échapper et se retrouver au bord du lac. Une autre conduite date de 1960 et arrive gentiment au bout de sa vie. On constate aussi pas mal de fissures, pas mal de dépôts. La dernière, qui se trouve Sur la Roche / Le Malié date aussi de 1940, et présente des joints décalés, ce qui suppose une perte d'étanchéité. On observe aussi un risque mécanique d'effondrement. Il s'agit de la plus ancienne conduite du village, et même de la commune. Elle a un diamètre de 100. L'étanchéité était garantie à l'époque par des soudures de plomb. Il rend compte de la situation actuelle de la défense incendie dans le quartier, fragilisée par la dimension de la conduite, insuffisante selon les normes actuelles (125). L'idée serait d'installer une borne hydrante pour mieux protéger le quartier.

Le projet comprend :

- **L'aménagement de la place de l'Administration communale**
- **Le renouvellement de la chaussée, la réduction du gabarit routier et la correction de la géométrie routière**
- **Le renouvellement du réseau souterrain, la mise en séparatif et l'extension du réseau d'eau potable.**

Xxxx Xxxx distingue ensuite à l'écran les travaux routiers, avec le renouvellement de la chaussée, la réduction du gabarit de la route à sens unique et la correction de la géométrie pour tous les secteurs considérés. La longueur de la chaussée s'étend sur environ 250 m', pour une surface totale de 1890 m². Le coût total de ces travaux s'établit à 460'000 francs.

S'agissant des canalisations, le projet prévoit le renouvellement du réseau souterrain et la préparation de la mise en séparatif (eaux usées et pluviales), sachant que le système sera définitivement concrétisé plus tard. Pour le Milieu du Village et Contre Montet, la longueur de la conduite d'eaux usées s'étend sur 145 m', les eaux pluviales sur 75 m'. Il faudra également réaliser 7 nouvelles chambres, pour un coût total de 120'000 francs. Pour La Roche et Le Malié, la longueur des canalisations d'eaux usées et celles des eaux pluviales s'étire sur 125 m' chacune, avec 6 nouvelles chambres prévues. La dépense globale se monte ici à 170'000 francs.

Pour l'eau potable au Milieu du Village, le conduit d'un diamètre de 125 parcourra 115 m', avec le renouvellement d'une borne hydrante. Les frais liés se montent ici à 70'000 francs. Même démarche Contre Montet, pour 122 m', avec également une nouvelle borne hydrante pour des coûts de 60'000 francs. Il rappelle que les hydrants sont subventionnés par le canton, à raison de 3000 francs par borne.

Xxxx Xxxx détaille ensuite l'entier des coûts, qui se répartissent comme il suit :

- | | | |
|---|------------|-------------------|
| • Rues communales | CHF | 460'000.00 |
| • Collecteur d'eaux usées | CHF | 135'000.00 |
| • Collecteur d'eaux pluviales | CHF | 155'000.00 |
| • Renouvellement conduite d'eau potable | CHF | 70'000.00 |
| • Extension du réseau d'eau potable | CHF | 60'000.00 |
| • Total TTC | CHF | 880'000.00 |

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M^{me} Xxxx Xxxx s'inquiète du débordement des places de parc récupérées aux abords de la place de jeux, parce qu'il était prévu que le chemin des Secs reste libre.

Xxxx Xxxx indique l'emplacement exact des places de stationnement et confirme que le chemin Les Secs sera libre de tout espace de parking.

M. Xxxx Xxxx se demande pourquoi l'installation de canalisation pour les eaux pluviales n'est pas prévu partout dans le quartier.

Xxxx Xxxx stipule qu'il existe une raison topographique. Le projet tient compte des différentes déclivités de la route. Il n'est pas possible de remonter les conduites. En outre, la route cantonale ne prévoit aucun système séparatif. De plus, si nous utilisons les grilles cantonales, la propriété des canalisations passe à la Commune, ce qui n'est évidemment pas le but recherché.

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles, au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 58 contre : 0

Le crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles, est approuvé à la majorité.

3. Demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge de l'Urbanisme, qui prend la parole. Il informe l'Assemblée de la vétusté du système de ventilation du restaurant du Cheval Blanc à Lamboing. En fait, certains éléments sont devenus obsolètes et ne répondent plus aux normes en vigueur.

Le Conseiller signale qu'il est prévu de remplacer les simples ventilateurs d'extraction par un monobloc double flux avec récupération d'énergie, obligatoire au-delà de 1000 m³ / heure de débit rejeté. Il conviendra également de condamner les gaines d'extractions encrassées et de créer un nouveau réseau technique.

La cuisine et la salle du restaurant seront raccordées sur les réseaux de compensation d'air du monobloc, avec une température contrôlée de pulsion. Finalement, il s'agira aussi de remplacer la régulation et de mettre en place des clapets coupe-feu, séparant la cuisine de la zone technique pour une sécurisation lors d'un incendie. Le cas échéant, les clapets se fermeront, stoppant ainsi la ventilation. Xxxx Xxxx constate que, de fait aujourd'hui, le bâtiment ne dispose d'aucune protection incendie spécifique.

Pour lui, nous devons remplacer la ventilation actuelle par un nouveau système qui réponde aux normes en vigueur, à tel point que la dépense pourrait être considérée comme liée. Toutefois, selon la loi et l'ordonnance sur les finances communales, le Conseil communal ne peut seul décider en raison des compétences financières qui lui sont attribuées. C'est donc au Législatif de se prononcer. La dépense sera comptabilisée se fera directement par le compte actif du bilan.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxx Xxxx s'étonne du montant de 95'000 francs annoncé, qu'il estime trop élevé pour une ventilation. Il se demande si le Conseil communal dispose d'offres comparatives.

Xxxx Xxxx relève que le Conseil communal a pris le dossier au sérieux et a choisi une entreprise qui a fait ses preuves, déjà à Prêles pour l'installation du système de ventilation du Collège des Joncs. C'est sur la base de cette expérience que cette entreprise a été retenue.

M^{me} Xxxx Xxxx revient sur la question précédente, n'ayant pas compris la réponse fournie.

Xxxx Xxxx explique que nous avons choisi le système déjà éprouvé pour le Collège des Joncs, où une soumission publique avait été réalisée avec établissement des critères et c'est cette entreprise qui avait été choisie pour le Collège des Joncs. Nous n'avons pas recommencé le jeu des soumissions pour cette ventilation.

Xxxx Xxxx croit comprendre qu'il n'y a pas eu de demande de soumissions à d'autres entreprises que celle qui avait déjà travaillé au Collège des Joncs.

Xxxx Xxxx le lui confirme.

M^{me} Xxxx Xxxx se demande s'il est encore possible d'engager une démarche en ce sens maintenant et de demander des offres comparatives plutôt que de voter sur ce budget. Dans ce domaine, on peut en effet constater d'énormes différences. Elle estime que ce doit être fait systématiquement. On ne peut pas se contenter de reprendre l'acquis d'un mandat précédent.

Xxxx Xxxx note que cet exercice a été réalisé pour le Collège des Joncs et il juge que de procéder à un exercice semblable n'avait pas beaucoup de sens. C'est pour cette raison que nous avons pris en compte l'expérience que nous avons faite au Collège des Joncs.

Xxxx Xxxx demande à l'intervenante si elle souhaite que des offres complémentaires soient requises et que, dans l'intervalle, l'Assemblée communale refuse la demande de dépense.

M^{me} Xxxx Xxxx confirme que c'est ce qu'elle propose.

M^{me} Xxxx Xxxx s'interroge sur la possibilité de modifier la votation et que l'Assemblée communale se prononce sur la réfection de la ventilation, sans forcément accepter le budget de l'offre proposée.

Xxxx Xxxx signale que cela n'est pas possible, puisque l'objet qui figure à l'Ordre du jour comprend la dépense de 95'000 francs pour l'assainissement de la ventilation. Il n'est pas possible de changer l'intitulé du point.

M. Xxxx Xxxx, Vice-président de l'Assemblée, précise qu'il n'est effectivement pas possible de voter sur un nouveau coût, mais qu'en revanche la proposition doit être soumise au vote. Si celle-ci est acceptée, les deux propositions doivent être mises en concurrence et c'est celle qui obtient le plus de voix qui passe.

M. Xxxx Xxxx se demande si, dans l'hypothèse où ce crédit devait être refusé ce soir, le restaurant du Cheval Blanc devrait être fermé demain matin ou s'il pourrait rester ouvert jusqu'à ce qu'on trouve une solution ?

Xxxx Xxxx souligne que nous avons actuellement deux soucis, le risque d'incendie et, d'un autre côté, il est fort possible que l'hygiène publique fasse sa descente et qu'elle ordonne la fermeture du restaurant. Il ne s'agit pas ici de discuter du bien-fondé du projet, mais d'autoriser une dépense que nous devons de toute manière consentir. M. Xxxx Xxxx, présent dans la salle et architecte du Collège des Joncs, pourrait confirmer les bonnes expériences que nous avons faites avec cette entreprise.

Xxxx Xxxx Xxxx précise que la demande de crédit a été établie en ce sens, parce que nous disposons d'une offre qui correspond à ce montant. Maintenant, si cette dépense était autorisée, cela ne revient pas à dire que nous devons l'utiliser dans son intégralité. Rien n'empêche de répondre à la demande de l'Assemblée de requérir d'autres offres et que nous retenions finalement la moins

chère. Elle note que la somme demandée correspond aux travaux que nous devons effectuer, car nous devons prendre en compte les infrastructures existantes de ce bâtiment ancien. Elle relève que le restaurant n'est plus aux normes depuis deux ans, ce qui explique une certaine rapidité dans le traitement de ce dossier. Il est également possible, lors de la prochaine session, d'informer l'Assemblée des directions finalement retenues, que ce soit sur la somme effectivement dépensée comme pour l'entreprise retenue.

M^{me} Xxxx Xxxx se demande, puisque le dossier est pendant depuis deux ans, pourquoi ce laps de temps n'a pas été mis à profit pour permettre à d'autres entreprises de travailler.

Xxxx Xxxx répète que nous avons fait une expertise avec cette entreprise, qui nous a permis de déceler les lacunes et c'est pour cette raison que nous avons décidé d'avancer, mais il est clair que si l'Assemblée souhaite que nous procédions à un deuxième exercice avec une autre entreprise, il ne faudra pas trop attendre car nous avons des risques d'incendie en parallèle d'une installation non conforme, susceptible de surcroît d'être visitée par l'inspection l'hygiène publique toujours possible. Le Conseil communal a ordonné une expertise qui nous a coûté 3000 francs et c'est sur la base de ces résultats que nous avons mis le projet en route.

M^{me} Xxxx Xxxx veut dire qu'il y a effectivement urgence, car le tenancier n'en peut plus de travailler dans ces conditions-là. Elle craint qu'il ne patiente pas encore cinq ans si nous ne procédons pas à la réfection de la ventilation de l'immeuble.

Xxxx Xxxx Xxxx informe que nous avons déjà réaménagé le restaurant, effectué des travaux pour refaire le plafond qui s'était écroulé. Nous procédons au fur et à mesure en raison des coûts élevés, mais nous sommes conscients que la ventilation mérite d'être changée.

M^{me} Xxxx Xxxx relate sa pratique d'architecte. Elle commande couramment des offres aux entreprises, ce qui se fait de manière assez rapide. Il suffit de convoquer les entreprises sur place pour obtenir une offre dans les deux semaines. Il ne faut donc pas reporter les travaux. En revanche, c'est du temps qu'on doit prendre pour voir si on ne peut pas économiser 10'000 ou 15'000 francs.

M^{me} Xxxx Xxxx indique que si la promesse est faite de requérir de nouvelles offres après la votation et d'avoir des nouvelles à la prochaine Assemblée, elle peut s'en satisfaire.

M^{me} Xxxx Xxxx avertit que trois offres au minimum sont nécessaires.

Xxxx Xxxx rejoint la séance à 20 h 15. Le Président indique que la majorité passe donc à 37 voix.

b. Approbation d'autorisation d'une dépense de 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing, au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 53 contre : 1

La demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing, est approuvée à la majorité, moyennant la demande de deux offres supplémentaires que le Conseil communal aura à cœur de requérir.

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)

a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxx Xxxx, directeur de Sacen SA, qui prend la parole. En préambule, il présente la Charte et la société Sacen SA, dont la Commune de Plateau de Diesse est actionnaire avec neuf autres localités. Il s'agit d'un partenariat entre communes propriétaires de leurs réseaux électriques. La Charte a été créée en 2000 à l'initiative du Maire de Saint-Imier de l'époque, en prévision de l'ouverture du marché en 2002, qui ne s'est pas concrétisée. L'objectif consiste à regrouper ses forces pour obtenir une énergie moins chère pour les citoyens. Depuis, nous pouvons considérer de nombreuses et fructueuses collaborations, dans l'acquisition de logiciels, la révision et la réalisation de règlements communs, des projets d'organisation. Pour sa part, Sacen SA, qui est un projet de la Charte, a été fondée le 23 janvier 2013. Plateau de Diesse en est actionnaire pour le réseau de Lamboing, pour affronter les défis de l'ouverture des marchés prévue. C'est une société qui se trouve dans le top 50 des distributeurs d'électricité en Suisse, ce qui a été possible grâce à un regroupement des forces de manière intelligente. Depuis 2013, la société a reçu de nouvelles missions pour centraliser un certain nombre de prestations de service, notamment dans le domaine de la politique énergétique, dans le développement des compteurs dits intelligents. Le peuple suisse a voté au mois de juin des modifications très importantes du paysage énergétique du pays. Nous avons tous répondu « oui » à des énergies renouvelables, « oui » à des réductions de consommation, mais les incidences administratives que ces décisions impliquent sont relativement importantes. A partir du moment où des modifications doivent être opérées, la solution de simplicité consisterait en un repli sur soi-même en envisageant l'engagement de personnel pour relever ces nouveaux défis. Ce ne fut pas la réponse de la Charte, qui s'est réunie pour évaluer les possibilités d'affronter ensemble ce destin. Le premier défi réside dans les marchés de l'électricité, qui sont extrêmement volatils, les prix pouvant évoluer aujourd'hui considérablement d'un quart d'heure à l'autre. Ensuite intervient la charge opérationnelle, qui débouche sur un accroissement de travaux administratifs. Actuellement déjà, certaines communes, dont Plateau de Diesse, rencontrent quelques difficultés pour assumer les tâches. Enfin, il convient de mettre en place les conditions propices à la conservation par leur propriétaire des réseaux électriques. Xxxx Xxxx insiste pour dire combien le poids des activités pèse toujours davantage sur les administrations communales, qui doivent gérer de plus en plus d'installations photovoltaïques, de plus en plus de bornes de recharge, de plus en plus de batteries et l'ensemble de ces nouveaux équipements électriques doivent être traités, ne serait-ce que sous l'angle des autorisations nécessaires. Les aspects juridiques sont également devenus particulièrement lourds. Xxxx Xxxx prend ici l'exemple tragique de La Neuveville et rappelle les responsabilités du propriétaire du réseau électrique en matière de contrôle. Il avertit qu'en Suisse, un incendie sur quatre est dû à des problèmes électriques. Si des lacunes sont constatées, cela peut devenir problématique.

Les solutions proposées sont de deux ordres. La première est de mutualiser un certain nombre de prestations de service chez Sacen SA, ce qui garantit le moins de ressources nécessaires par le biais de la centralisation des travaux. L'autre consiste aux prestations bilatérales entre communes, l'une aidant l'autre à réaliser ses objectifs. Pour ce qui concerne Plateau de Diesse, ce seraient ou Saint-Imier ou Tramelan qui fourniraient des prestations en notre nom, agissant en sous-main, la propriété du réseau étant garantie et les factures continuant d'être établies comme par le passé. Ces propositions émanent des conclusions d'un groupe de travail dans lesquels les représentants de Plateau de Diesse étaient impliqués de façon intensive. Il s'agit d'une solution de groupe qui a été concertée entre les dix communes actionnaires.

En ce qui concerne les prestations centralisées, qui ouvrent de nouvelles perspectives dans l'extension des services, qui ne seront plus limités au seul village de Lamboing et qui pourront être offerts partout. Si le besoin d'une borne de recharge se fait sentir à Prêles, le besoin d'échange d'énergie photovoltaïque à Diesse, les personnes concernées pourront s'adresser au service

électrique de Lamboing. Cela permet également d'intégrer mieux la digitalisation pour obtenir des solutions résilientes : il faut des solutions informatiques qui tiennent la route.

L'option retenue par les autorités de Plateau de Diesse vise au partage des prestations de service, indifféremment à Saint-Imier ou Tramelan, qui ne présentent pas des offres concurrentielles, mais basées sur des tarifs parfaitement identiques. Ce soir, l'Assemblée se prononce sur un montant de 79'000 francs. Cet investissement devra être amorti sur dix ans, générant une charge annuelle de 7900 francs. Les charges annuelles des prestations centralisées chez Sacen SA sont de l'ordre de 14'000 francs, la délégation à Saint-Imier ou Tramelan coûtant 39'000 francs, ces frais étant inclus dans les tarifs de l'électricité. Au total, la solution revient à 61'950 francs couverts par les taxes de l'électricité. Si une variante à l'interne était privilégiée, il conviendrait d'envisager l'engagement de ressources humaines supplémentaires, ce qui suppose une dépense annuelle de 100'000 francs.

Le bénéfice résiduel net pour la Commune de Plateau de Diesse serait composé des intérêts d'environ 60'000 francs et d'environ 9800 francs générés par la marge des prestations fournies par le partenaire au nom du Service électrique de Lamboing, soit un total d'environ 70'000 francs par année.

En résumé, Xxxx Xxxx estime que ce projet constitue une réelle occasion de

- Permettre à tous les habitants de bénéficier des prestations de service.
- Répondre aux besoins de la commune qui cherche une solution opérationnelle pour lui permettre de conserver son réseau
- D'optimiser les processus de travail
- De permettre aux communes partenaires de fournir des prestations modernes et de qualité à destination des populations
- Garantir une certaine suppléance entre les communes partenaires grâce aux processus harmonisés.

Xxxx Xxxx précise une fois encore que toutes les charges seront autofinancées, y compris celle qui seront confiées à Sacen SA par centralisation.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M^{me} Xxxx Xxxx reçoit, en sa qualité d'habitante de Diesse, sa facture d'électricité de BWK Energie SA. Elle veut savoir ce que ce projet change quelque chose pour les citoyens de Diesse.

Xxxx Xxxx note que, du point de vue de la facturation, rien ne changera. En revanche, au niveau des nouvelles prestations de service qui vont être fournies par Sacen SA de manière centralisée, elles seront accessibles également aux résidents de Diesse. Si quelqu'un dispose de panneaux photovoltaïques et qu'il est particulièrement déçu des conditions de reprise de l'énergie, il sera possible de l'écouler via le réseau de Lamboing.

M^{me} Xxxx Xxxx se demande s'il sera possible de proposer un prix de reprise différent que celui de BKW.

Xxxx Xxxx note que Sacen pourra proposer des prestations de service qui permettraient de regrouper plusieurs immeubles ensemble et d'autoconsommer l'énergie produite entre voisins, ce qui est plus avantageux que la réinjection dans le réseau.

M. Xxxx Xxxx n'a pas tout à fait compris ce que l'Assemblée doit voter... Est-ce qu'on achète quelque chose ? L'investissement est-il assumé par la Commune ou par les contribuables qui achètent leur énergie ?

Xxxx Xxxx confirme que la dépense est couverte par les acheteurs d'énergie. Ces 79'000 francs correspondent aux prestations de service de transfert des bases de données, depuis l'administration communale de Plateau de Diesse vers le prestataire de service, Saint-Imier ou Tramelan, qui va

passer du temps à traiter la base de données pour l'intégrer chez lui. Le montant doit être compris comme un maximum, la facture étant établie sur la base des prestations effectives.

M. Xxxx Xxxx comprend qu'il s'agit du coût d'un projet, que nous n'acquérons pas de logiciels ou autre.

Xxxx Xxxx-Xxxx explique qu'actuellement, toute la gestion du réseau est assumée à Prêles, par Catherine Rossetti. A la suite des votations fédérales de cette année, le monde de l'énergie s'est diamétralement compliqué. Nous n'avons plus les ressources à disposition pour pouvoir gérer cette transition. Nous discutons depuis quelque temps avec Sacen SA pour dégager les solutions propices à nous permettre de gérer le réseau, avec la solution présentée ce soir. Les données de Lamboing seraient centralisées chez un prestataire externe, ce qui nous coûtera moins cher que de devoir engager de nouveaux collaborateurs ce qui reviendrait, avec les logiciels indispensables dont les coûts ne sont pas négligeables, à environ 100'000 francs par année. Nous sous-traiterions cette prestation à un autre partenaire de Sacen SA, un peu plus grand en taille et qui peut se permettre de compter une personne entièrement dédiée à cette tâche.

M. Xxxx Xxxx craint que le service ne soit plus rentable pour Plateau de Diesse.

Xxxx Xxxx-Xxxx le détrompe, dans la mesure où les coûts sont répercutés sur les utilisateurs.

Xxxx Xxxx appuie cette approche, car le projet « Charte 25 » vise en fait à améliorer encore davantage la rentabilité du service.

M^{me} Xxxx Xxxx imagine que les habitants de Lamboing devront payer leur énergie plus cher. Pour elle, les implications ne sont pas très claires.

Xxxx Xxxx explique que les objectifs de la « Charte 25 », c'est précisément d'éviter de devoir payer plus. Les nouvelles prestations de service sont rendues obligatoires par les nouvelles bases légales fédérales et la solution trouvée consiste au transfert des bases de données à un prestataire de service externe à même d'effectuer les tâches nécessaires à un coût inférieur. L'idée est de payer moins pour davantage de services.

M^{me} Xxxx Xxxx entend qu'il s'agit d'acheter des logiciels pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences de la Confédération.

Xxxx Xxxx-Xxxx relève les nouvelles possibilités offertes par cette solution, et notamment celle de vendre de l'énergie à son voisin. La complexification de ces nouveaux paramètres devient de plus en plus difficilement digérable par nos services actuels. Nous avons une trop petite taille pour envisager les investissements en logiciels nécessaires.

Pour Xxxx Xxxx, les logiciels s'ajoutent encore aux heures de travail. Il est préférable de concentrer les prestations afin d'éviter de devoir engager du personnel supplémentaire chez chacun des partenaires.

M^{me} Xxxx Xxxx pense qu'il y aurait plus de travail si les échanges décrits se traduisent dans la réalité.

Xxxx Xxxx-Xxxx rappelle que la possibilité existe, puisque le Peuple suisse s'est prononcé en faveur dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique. En outre, pour les villages de Prêles et Diesse desservis par BKW, nous ne savons pas comment les choses vont évoluer dans les prochaines années.

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL), au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 63 contre : 0

Le crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL), est approuvé à la majorité.

5. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse

16

a. Présentation du dossier

C'est M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, Conseillère communale en charge de l'Action sociale, qui prend la parole et propose l'approbation d'un crédit de 45'000 francs pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire. Le poste est créé pour tous les élèves de l'école obligatoire du Plateau de Diesse et de La Neuveville de la 1H à la 11H. Les enfants pourront être suivis pendant toute leur scolarité par la même personne, notamment lors du passage de l'école primaire à la secondaire. Les directions d'école et le corps enseignant sont confrontés à des situations de plus en plus complexes avec des enfants qui ont des chemins de vie parfois très difficiles. De plus en plus de ces situations dépassent leur compétence et ils ressentent le besoin de faire intervenir une personne neutre pour continuer à assurer de bonnes conditions d'apprentissage. C'est pourquoi les trois commissions scolaires concernées par ce projet, ainsi que les trois conseils communaux, le soutiennent. Le travailleur social est là pour garantir un climat d'apprentissage favorable en épaulant les enfants, mais aussi leurs parents, ainsi que les professionnels de l'école. Le travailleur social intervient dans les écoles pendant les heures d'ouverture et voici quelques-unes des missions auxquelles il peut être confronté : il peut intervenir dans les classes lors de conflits graves. Cet accompagnement peut s'effectuer seul avec l'élève, ou avec un groupe d'élèves, comme se font actuellement les interventions de la médiation, dans les cas où les compétences des médiatrices actuelles seraient dépassées. Il peut aussi intervenir en partenariat avec les médiateurs. Il peut aussi créer et gérer des réseaux de parents-enfants, de parents avec l'école et les services spécialisés. Actuellement, ces réseaux sont souvent dirigés par l'une des trois parties, ce qui peut donner l'impression qu'une des parties est favorisée par rapport aux deux autres. En introduisant une personne neutre dans cette tripartite, on peut avoir un climat plus serein pour résoudre les problèmes. Une autre mission serait aussi de détecter et traiter de manière précoce des problématiques sociales qui peuvent parfois conduire à une déscolarisation des enfants. Pour cela, il faut établir des liens étroits avec les services adéquats, tels le Service social ou l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant.

Depuis une dizaine d'années, le Canton de Berne promeut le travailleur social en milieu scolaire et actuellement, environ 90 % des élèves du canton ont accès à ce service. Dans le Jura bernois, nous sommes les seuls à ne pas disposer de cette structure. Le Canton préconise de confier la conduite opérationnelle à un service du domaine social. Dans notre cas, le travailleur social sera placé sous la direction du Service social régional (SSRN). Le Canton estime aussi qu'un équivalent plein-temps correspond à une population de 600 à 800 élèves. Nous remplissons ce contingent, puisque nous comptons environ 730 élèves qui suivent l'école obligatoire dans l'ancien district. Nous prévoyons d'employer deux personnes à 50 %, pour deux raisons : d'abord, cela permet d'intervenir dans des lieux différents simultanément et le choix de deux travailleurs à 50 % autorise aussi l'annualisation des heures. Il travaillera 39 semaines par an, alors qu'un temps plein correspond à 48 semaines de travail par an. Avec deux personnes, nous pouvons atteindre le quota de 48 semaines par an.

Le financement de ce poste est réparti proportionnellement au nombre d'élèves qui fréquentent l'école obligatoire. Le coût avoisine les 120'000 francs. Sur un total de 728 élèves, ceux de notre Commune en représentent le 34 %. Sur cette base, le coût serait de 45'155 francs dans ce cas de figure. Depuis quelques années, le nombre total d'élèves, ainsi que la proportion d'élèves provenant de notre Commune sont stables. Donc nous aurions toujours à peu près la même somme à payer chaque année. Seule exception l'an prochain, puisque si les trois législatifs des communes concernées approuvent le projet, le travailleur social en milieu scolaire commencerait à déployer son activité le 1^{er} août pour la rentrée prochaine. Nous n'aurions donc que les 5/12^e du salaire à payer en 2025 et les frais uniques d'installation du poste, pour un budget d'environ 20'500 francs pour notre Commune.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M^{me} Xxxx Xxxx aimerait juste connaître les compétences d'un travailleur social, notamment pour s'occuper d'enfants.

Xxxx Xxxx Xxxx le lui confirme, car il sera au bénéfice d'un diplôme en lui-même de travailleur social qui s'est post-spécialisé. D'abord un diplôme général, puis un postgrade spécialisé dans les écoles.

M^{me} Xxxx Xxxx constate que, pour l'heure, nous ne disposons absolument pas d'un service de cette nature. Nous avons des enseignants spécialisés, des médiateurs, mais pas de travailleur social, qui sont donc prévus pour des cas plus graves.

Xxxx Xxxx Xxxx lui confirme que, dans le Jura bernois, l'ancien district de La Neuveville est le dernier à ne pas offrir ce service, effectivement destiné aux cas les plus graves, notamment pour les enfants déscolarisés.

M^{me} Xxxx Xxxx estime que le montant alloué paraît faible pour assurer deux postes à 50 %.

Xxxx Xxxx précise que le montant total pour les communautés scolaires est de 120'000 francs, les 45'000 francs évoqués ne représentant que la quote-part de notre Commune seule.

b. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire, au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 66 contre : 0

La dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire, est approuvée à la majorité.

6. Assermentation de deux nouveaux collaborateurs

a. Promesses solennelles de :

- a) M. Xxxx Xxxx*
- b) M. Xxxx Xxxx*

en qualité de collaborateurs à la voirie.

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande aux nouveaux membres du personnel communal « de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes,

d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de [leur] charge. »

- M. Xxxx Xxxx le promet ;
- M. Xxxx Xxxx le promet.

Xxxx Xxxx les remercie pour leur engagement, les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal.

L'Assemblée communale les accueille par acclamation.

7. Information du Conseil communal

a. Passerelles du Collège des Joncs – Résultats de l'expertise

Xxxx Xxxx Xxxx rappelle que les passerelles du Collège des Joncs ont subi une déformation depuis leur installation et une expertise a été demandée par la Commune, tandis que, respectant le principe de précaution, nous avons interdit l'accès à ces dispositifs jusqu'à nouvel avis. L'expertise des passerelles nous a été remise hier par un bureau d'ingénieurs spécialisés et nous allons demander ce soir à M. Xxxx Xxxx, qui a chapeauté le chantier de la construction du complexe scolaire, de nous présenter les résultats de cette expertise, dans un souci de totale transparence.

Xxxx Xxxx prend la parole et indique que les passerelles en question ont été posées voici deux ans et présentent une déformation, dite « flèche », un petit peu trop importante. Des contrôles ont été effectués par l'ingénieur civil responsable des calculs liés à ces passerelles. Le contrôle a identifié une déformation d'environ 1 centimètre. La situation est à présent stabilisée. Nous avons toutefois demandé une expertise supplémentaire à un autre bureau spécialisé, portant sur la fabrication de la passerelle, car il s'agit de béton préfabriqué, et les études proprement dites de l'ingénieur, pour pouvoir déceler tous les problèmes éventuels. Les calculs statiques, de dimensionnement et de l'armature sont en ordre. Les deux expertises ont conclu aux mêmes résultats. Nous avons ensuite procédé à des forages et l'expert mandaté a constaté que le mélange du béton ne présente aucun défaut. Les caractéristiques du béton prélevé ne présentent pas de divergence par rapport aux exigences demandées. La géométrie des éléments a également été vérifiée et correspond aux plans fournis. Les armatures, qui ont été contrôlées par sonde dans le béton lui-même sont aussi conformes à ce qui était prévu. La structure a bien été construite selon les plans, approuvés par un autre bureau d'ingénieurs.

En dépit des déformations observées, les passerelles ne présentent aucun risque structurel. Elles résistent avec une marge importante aux charges. Il faut savoir qu'un ingénieur civil a une sécurité de 1,7. Les déformations théoriques respectent la norme SIA 260. Toutes les données propres à une école sont respectées.

Nous avons également remarqué des vibrations lorsqu'on emprunte ces passerelles. Comme elles s'étendent sur 8,5 mètres, il est normal qu'elles bougent un peu. Les fréquences sont tout à fait acceptables selon les normes SIA.

En résumé, esthétiquement, on constate effectivement un affaissement, mais les passerelles restent parfaitement praticables. Il n'y a aucun danger à les utiliser, ni dessus, ni dessous. Cela signifie que ces installations sont parfaitement fonctionnelles.

M. Xxxx Xxxx revient sur les vibrations et demande si l'on a tenu compte des diagrammes de fatigue pour les sollicitations alternées.

Xxxx Xxxx précise que non pour ce qui le concerne, mais renvoie aux 18 pages d'analyses du rapport d'expertise, dans lequel on aborde bien les fréquences de vibrations qui se sont révélées être tout à fait dans les normes.

M. Xxxx Xxxx demande si, demain matin, il sera possible d'ôter les barrières interdisant l'accès et laisser passer les enfants sur ces passerelles.

Xxxx Xxxx le lui confirme. Le rapport nous dit que les passerelles sont bonnes, qu'on peut marcher dessus, c'est une garantie.

M. Xxxx Xxxx imagine qu'il faudra reboucher la flèche.

Pour Xxxx Xxxx, on peut très bien laisser les choses en l'état, mais la question va se poser dans le cadre de la Commission de bâtisse de savoir s'il faut intervenir pour des questions d'esthétique. Il n'est pas si simple de remonter un peu les passerelles. En tous les cas, il n'est plus possible de les enlever, car nous les avons entrées lors du montage de la charpente en bois et elles pèsent 9 tonnes. Refaire est bien entendu possible, mais on peut aussi se poser la question de la proportionnalité. En revanche, et cet aspect a été évoqué avec l'ingénieur sur place, il est possible d'envisager l'installation d'une poutre centrale sous les passerelles pour rétablir l'horizontalité.

M. Xxxx Xxxx constate que ces analyses ont un coût et se demande à qui ils seront affectés.

Xxxx Xxxx confirme que les analyses n'ont pas déterminé de responsabilités. Elles concluent à un problème d'esthétique, sans conséquence au niveau de l'utilisation des passerelles. Partant, ces études sont payées par l'utilisateur.

Xxxx Xxxx croit comprendre que c'est la Commune qui assumera ces frais.

Xxxx Xxxx répète qu'aucune responsabilité n'a pas pu être dérogée. Une piste évoquée concerne le séchage de la pièce entreposée d'une certaine manière susceptible, action susceptible d'avoir entraîné une déformation. D'après les investigations menées, tout a été fait dans les normes. L'entreprise qui a réalisé ces passerelles bénéficie d'ailleurs d'un protocole de certification attestant que tout est en ordre.

M. Xxxx Xxxx note que ces documents ont été établis après la construction, alors que l'architecte aurait pu, dû, constater la bienfaisance de l'objet au départ. Il estime que des analyses auraient dû être diligentées, car il ne pouvait être sûr de cette construction-là et notamment eu égard à l'important crédit lié à cette construction, dont les honoraires de l'architecte, qui ne sont pas négligeables. Des millions ont été dépensés, l'intervenant ayant été le premier à avaliser la dépense, mais il ne peut admettre que l'architecte, en sa qualité de responsable du chantier, n'ait pas pu assurer la bienfaisance de l'objet.

Xxxx Xxxx précise que l'architecte dessine les plans, l'ingénieur-civil qui détermine la qualité de l'armature et du béton, ne sont pas responsables de la statique, raison pour laquelle il est fait appel aux services d'un ingénieur spécialisé. Ce dernier a dit très vite qu'il n'y avait aucun problème à pratiquer ces passerelles.

Pour Xxxx Xxxx Xxxx, ce dernier est juge et partie.

Xxxx Xxxx en convient, mais répète que ce spécialiste a confirmé que les passerelles étaient bonnes au service et qu'une expertise n'était pas nécessaire, la déformation se situant dans les normes SIA. Il relève d'ailleurs que la demande de procéder aux expertises ne provient pas du bureau de l'ingénieur, ni du sien d'ailleurs.

M. Xxxx Xxxx souligne toutefois que c'est l'architecte qui vient répondre aux questions qui se posent à l'Assemblée et non l'ingénieur responsable de la statique, sans doute parce que l'architecte est responsable de l'ensemble du projet. Il juge que les frais liés pourraient au minimum être partagés.

Xxxx Xxxx réitère qu'il n'est pas à l'origine de la demande d'expertise. Et sur les plans, les passerelles sont droites.

M. Xxxx Xxxx estime que si le résultat n'est pas conforme aux plans, il aurait dû être préalablement vérifié et bénéficier d'un « service après-vente ».

Xxxx Xxxx admet avoir constaté le défaut, mais répète que l'ingénieur a assuré que celui-ci ne générerait aucun problème. Nous aurions parfaitement pu nous arrêter à ce stade, sans devoir ordonner d'expertise. C'est bien la Commune qui a requis cette expertise, ce qu'il comprend aussi, pour déterminer s'il y avait un fautif. Mais il n'y a pas de fautif.

M. Xxxx Xxxx pense que l'architecte aurait pu, dès le départ, dire que tout était « OK ».

Xxxx Xxxx atteste que c'est bien ce qu'il a dit.

Xxxx Xxxx Xxxx aimerait apporter un complément d'information, pour que les gens comprennent pourquoi la Commune a pris cette décision. Nous avons constaté, depuis la construction de ce bâtiment, que les passerelles se sont déformées de plus en plus. Nous avons donc demandé des contrôles, qui ont été faits. Et le dernier contrôle n'était quand même pas si bon que ça, dans le sens où il ne se situe plus, ou juste aux limites des normes SIA. Nous ne pouvions pas nous permettre, dans une école accueillant de jeunes enfants, de laisser les choses aller comme ça. Effectivement, la Commune a requis une contre-expertise, parce qu'il est clair que l'ingénieur à l'origine du projet ne va pas se déjuger. Le Conseil communal ne peut donc pas se fier aux conclusions de quelqu'un qui a construit quelque chose quand on remarque l'évolution des déformations des passerelles et qu'elles bougent lorsqu'on est dessus. La Maire estime donc que la contre-expertise était nécessaire pour pouvoir avérer l'absence de risque. A présent nous l'avons reçue et elle nous dit qu'il faudra certainement mettre quelque chose sous les passerelles, ce qui suppose également un coût additionnel, vraisemblablement à la charge de la Commune. Cela dit, on nous certifie en effet l'absence de danger et que nous pouvons donc rouvrir l'accès aux passerelles. Nous allons évidemment nous y conformer, mais nous avons besoin d'être absolument certains, sur la base d'un avis neutre, qu'il n'y avait pas de danger pour les enfants.

Xxxx Xxxx précise encore que l'expertise ne préconise pas la consolidation des passerelles, si ce n'est pour des questions esthétiques, mais il n'y a aucune obligation. Les passerelles sont statiquement stables et praticables sans souci. L'ingénieur l'avait déjà garanti il y a deux ans, car les déformations observées se situaient dans les normes. L'expertise portait avant tout sur la détermination des responsabilités, soit l'ingénieur, soit le fabricant. Mais au final, il n'y a pas de faute. Pour autant, il n'y a aucune obligation d'engager des frais supplémentaires, ce n'est pas nécessaire.

M^{me} Xxxx Xxxx demande ce qu'il advient si, dans quelque temps, ces passerelles s'écroulent.

Xxxx Xxxx conteste énergiquement cette hypothèse, qui n'est pas une selon lui. Ces passerelles ne vont pas s'écrouler. Les normes suisses sont parfaitement respectées.

M. Xxxx Xxxx demande si, au cas où un problème survient malgré tout, la responsabilité de quelqu'un serait engagée. Les ingénieurs qui attestent de la conformité de la construction ont-ils une responsabilité civile ?

Xxxx Xxxx certifie que la production d'un tel rapport engage l'entreprise qui l'a établi. Ce sont des professionnels.

M. Xxxx Xxxx revient à la responsabilité civile de l'ingénieur, car si une trentaine d'enfant étaient sérieusement blessés, nous ne parlerons pas en centaines de francs, mais bien davantage.

Xxxx Xxxx image son propos en se référant à la charpente de la salle du Battoir, pour laquelle on pourrait aussi se poser la question de son écroulement. Il ne peut pas être en accord avec cette hypothèse pour les passerelles du Collège des Joncs. L'expertise a démontré que les normes étaient respectées. Ces passerelles ne vont pas s'écrouler.

M. Xxxx Xxxx demande à Xxxx Xxxx s'il s'engage moralement.

Pour Yvan Chapuis, quand on construit un bâtiment, on s'engage. Les gens sont professionnels

M. Xxxx Xxxx soutient qu'en tant qu'automobiliste, il doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile pour pouvoir circuler.

Xxxx Xxxx le rassure et confirme que les professionnels du bâtiment ont aussi de telles assurances. Il répète que ces passerelles ne vont pas s'écrouler. Il ne faut pas véhiculer quelque chose qui est faux. C'est important de le dire.

M. Xxxx Xxxx, dans une situation comme celle-ci, inviterait la Commune à poursuivre ses démarches, mais il faut discuter des coûts, pour savoir si on peut parler de défaut de conception. Si aujourd'hui il faut corriger en posant des barres métalliques sous les passerelles, si c'est un défaut de la conception de l'ouvrage, on peut évoquer les responsabilités, ne serait-ce que pour payer le coût des éventuelles barres de stabilisation. On remet en cause tant les travaux de l'ingénieur que de l'architecte si tout le reste a été exclu.

Pour Xxxx Xxxx, dans une construction, il y a la conception et la fabrication.

M. Xxxx Xxxx imagine dès lors qu'il s'agit peut-être d'un défaut dans la conception de l'ouvrage, car on aurait pu imaginer que les barres de stabilisations étaient de facto nécessaires pour soutenir les passerelles.

Xxxx Xxxx répète que le rapport le dit très clairement : il n'y a aucun risque. On peut bien sûr demander un rapport supplémentaire, mais ce sont des gens neutres qui ont établi les premiers. Et ces gens engagent leur responsabilité. S'ils certifient dans un rapport l'absence de risque, c'est qu'il n'y a aucun risque.

M. Xxxx Xxxx abonde dans le sens de Xxxx Xxxx et pense qu'on peut évoquer le défaut de conception. Il se demande à partir de combien de centimètres de déformation on dépassera la limite du défaut, car il semble que la déformation s'accroît au fil du temps. Cette année, les passerelles sont descendues d'un centimètre, l'an prochain, nous constaterons peut-être une aggravation d'un centimètre supplémentaire... Combien de centimètres faut-il pour excéder les normes admises ?

Xxxx Xxxx ne peut pas préciser le nombre de centimètres nécessaires, mais il souligne que le rapport préconise de refaire un contrôle au mois d'août de l'année prochaine, par acquit de conscience, ce qui est parfaitement normal.

M. Xxxx Xxxx proposerait alors à la Commune de travailler avec le Bureau de prévention des accidents (BPA), pour disposer d'un avis totalement neutre d'une société qui ne serait pas placée sous l'influence du bureau d'architectes.

Xxxx Xxxx relève que l'expertise n'émane pas de son bureau. Il n'est pas de connivence avec les experts. Il veut simplement dire que le rapport prouve que nous nous situons dans les limites au niveau des règlements, des normes SIA.

M. Xxxx Xxxx répète sa question : à combien sommes-nous des limites admissibles ?

Xxxx Xxxx confirme qu'il n'est pas en mesure de répondre exactement à cette question précise.

M. Xxxx Xxxx imagine alors qu'on devra faire un contrôle tous les ans, ces analyses successives étant mises à la charge de la Commune.

Xxxx Xxxx précise que nous ne payons pas une analyse, mais bien un contrôle. Il rappelle que tous les tunnels autoroutiers sont contrôlés en continu, les ponts chaque année. Pourquoi ne pourrait-on pas faire ça ici ? C'est quelqu'un qui vient, qui prend une mesure, cela ne va pas coûter des centaines de milliers de francs. Il a l'impression qu'on fait une tempête dans un verre d'eau. Pour ce qui est du BPA, d'ailleurs, il s'interroge : disposent-ils des services d'un ingénieur suffisamment spécialisé ?, le cas échéant, ils vont faire exactement la même chose.

M. Xxxx Xxxx signale que le recours au BPA doit se comprendre pour avoir un avis différent de ce que dit le bureau, tout simplement.

Xxxx Xxxx réitère que les contrôles dont nous parlons n'ont pas été effectués par le bureau d'Xxxx Xxxx, mais par un bureau d'ingénieurs indépendants. Que voulez-vous de plus que quelqu'un qui est super indépendant ? Nous parviendrons de toute façon aux mêmes conclusions. Nous sommes en train de nous demander qui va payer la première étude et, dans le même temps, on s'interroge sur l'opportunité d'en payer une troisième qui arrivera aux mêmes conclusions. Cela n'a pas de sens.

Xxxx Xxxx entend que le Conseil communal devra réfléchir et envisager toutes les possibilités, en fonction des remarques qui ont été faites dans la salle.

Xxxx Xxxx répète encore une fois qu'il n'y a pas de mesures à prendre. Ces passerelles sont praticables, nous avons des garanties en ce sens, elles se situent dans les normes, il ne faut pas monter ce problème en épingle, les experts, les sondages du béton démontrent leur sécurité. Nous ne pouvons pas faire plus. Il n'est pas nécessaire de les corriger, si ce n'est pour une question d'esthétique.

M. Xxxx Xxxx aimerait savoir à combien se monte le coût de l'expertise.

Xxxx Xxxx chiffre ces frais à 9500 francs.

M. Xxxx Xxxx se demande dès lors combien cela coûterait d'installer deux poteaux pour renforcer les passerelles

Xxxx Xxxx note que ces aspects n'ont pas encore été étudiés. Il fallait attendre le résultat des expertises.

Pour M. Xxxx Xxxx la question se pose de savoir si cela vaut la peine de poser ces poteaux et d'en rester là, plutôt que de continuer de mener des investigations par la suite.

M. Xxxx Xxxx aimerait rétorquer à Xxxx Xxxx qu'un défaut de l'ouvrage peut résulter d'un résultat qui ne correspond pas à ce qu'on attendait. Nous avons ici une passerelle qui vibre et qui se déforme. Est-ce que nous sommes en droit d'accepter un tel résultat, est-ce que ça correspond au résultat que l'on attendait, même s'il n'y a aucun risque que cela s'écroule ? Le problème de défaut peut aussi porter sur des aspects esthétiques. Au niveau juridique, si cela ne correspond pas au résultat attendu, ça peut être considéré comme un défaut. Il engage la Commune à poursuivre ses investigations pour savoir si les déformations observées peuvent être considérées comme un défaut. Ce défaut potentiel selon le droit des obligations, sitôt qu'il a été constaté, a-t-il fait l'objet d'un signalement ?

Xxxx Xxxx répète que des normes existent pour toutes les structures de construction. Il souligne qu'il est possible de demander conseil auprès d'un avocat, qui va demander le rapport d'analyses, mais

pour lui, le sujet est clos. On peut certes requérir une nouvelle expertise, mais il pense que l'on arrivera aux mêmes résultats.

Pour Xxxx Xxxx, le Conseil communal a suffisamment de pistes de réflexion et d'investigation pour poursuivre ou non cette précaution pour les passerelles du Collège des Joncs.

M. Xxxx Xxxx se demande s'il sera possible demain de rouvrir les passerelles.

Xxxx Xxxx Xxxx demande aux employés de voirie présents dans la salle de retirer les barrières des passerelles du Collège des Joncs demain à 7 heures et demie.

b. Soirée d'information à la population

C'est la Maire, Xxxx Xxxx Xxxx, qui prend la parole. Elle signale que deux séances d'information à la population se sont tenues les 4 et 10 décembre courant. La première relative à l'accueil de requérants d'asile au Twannberg, situé sur le territoire communal de Douanne. Nous avons eu la visite du Conseiller d'Etat Xxxx Xxxx et de Xxxx Xxxx, responsable pour la Croix-Rouge du secteur « Hébergement et occupation », qui sont venus nous expliquer le plus exactement possible ce qui se passerait au Twannberg d'ici le début de l'année prochaine. Le Centre dépend des Affaires sociales, car les requérants disposeront d'un permis. Le site du Twannberg ne peut donc pas être comparé à celui de Boudry.

La deuxième pour présenter le projet de réaménagement du centre du Village de Prêles, et notamment de la route cantonale passant devant l'Ecole des Joncs, avec création d'une zone 30 km / h dans la zone du centre du village, où se trouvent l'école et les arrêts de bus. La zone devra aussi être étendue aux routes communales, pour qu'on puisse circuler moins vite. Le projet a été présenté par le bureau RWB, sous la direction de M. Xxxx Xxxx, chef de l'Office des ponts et chaussées pour le Jura bernois. Lors de cette séance d'information, les grands axes ont été présentés, et sont accessibles à la population via notre site Internet. Une mise à l'enquête sera diligentée, rien n'étant encore pour l'heure décidé. Pour l'instant, nous avons mené une consultation publique.

c. Fermeture de la Gare de Gléresse

La Maire note que la Gare de Gléresse a définitivement fermé le dimanche 15 décembre, avec l'introduction du nouvel horaire CFF. Il n'est visiblement pas évident d'emprunter les solutions de substitution, car tout le monde est debout dans le train. Il semble que ce nouvel horaire ait un peu fluidifié le trafic. Pour nous, cela signifie qu'il n'y a plus de train qui s'arrête à Gléresse. Depuis dimanche, le canton a mis en circulation un bus navette, qui transporte les gens qui utilisent le Vinifuni jusqu'à Douanne qui est devenu un nœud ferroviaire, pour prendre le train pour aller à Bienne ou Neuchâtel. La problématique de cette ligne qui a été proposée au bord du lac de Bienne, c'est qu'actuellement il y a d'importants travaux qui ont lieu à Bipschal. Pour ceux qui ont essayé de passer de Gléresse à Douanne par la petite route auront constaté la présence de deux chantiers, avec feux alternatifs. Si le bus, qui a la priorité, se trouve dans une file d'attente sur une route finalement très étroite et qu'il ne parvient pas à passer le feu une fois vert, il perd dix minutes, ce qui suppose le risque de rater la correspondance du train à Douanne. La Commune de Plateau de Diesse, avec le soutien des ses homologues de Gléresse, de Douanne et de La Neuveville, a négocié la mise en service d'un service de bus supplémentaire, qui part du Plateau via les Gorges de Douanne et qui va ensuite rejoindre Douanne. C'est ce bus pour lequel les nouvelles plateformes destinées aux personnes à mobilité réduite ont été installées sur nos trottoirs. Cette alternative est mise à disposition pour une durée d'environ quatre ans, pour pallier les éventuels problèmes qui pourraient survenir si les travaux empêchent de rallier Douanne. A ce moment-là, nous irions à La Neuveville. Nous avons surtout pensé ici aux gymnasiens, aux jeunes qui vont dans les écoles, aux personnes qui n'ont pas de voitures, aux personnes âgées, qui ne peuvent pas se permettre de rater le bus ou le train. Nous avons obtenu ce bus supplémentaire, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons un bus qui fait Prêles-Diesse-Lamboing-Douanne. On peut prendre le Vinifuni comme d'habitude avec le bus

navette à Gléresse et il reste possible de prendre le bus qui part de Nods pour rallier La Neuveville. Subsistent donc trois possibilités de descendre dans la plaine. Nous espérons qu'avec ce bus supplémentaire, nous n'aurons pas trop de souci, notamment pour les personnes qui dépendent des transports publics.

M^{me} Xxxx Xxxx se demande ce qu'il se passe à l'issue de la période transitoire de quatre années.

Xxxx Xxxx Xxxx précise que le bus supplémentaire sera supprimé, mais il y aura toujours la possibilité d'aller à Gléresse avec le Vinifuni, de prendre le bus navette jusqu'à Douanne et comme il n'y aura plus de travaux à Bipschal, le bus pourra arriver à l'heure.

d. Fermeture du bureau de poste à Lamboing

Xxxx Xxxx Xxxx informe de la démarche conjointe, avec trois autres communes du Jura bernois et de nombreuses communes romandes, contre le démantèlement du service public et la fermeture de nos postes. Nous avons évidemment rencontré des représentants de la Poste qui nous ont montré des chiffres qui démontrent que les gens ne viennent plus à la poste que pour déposer des lettres qui sont déjà affranchies et que cela ne couvrirait plus les charges de l'infrastructure mis en place jusqu'ici. Nous avons voulu montrer que c'est le service public qu'on démantèle et il n'est pas normal qu'on laisse faire sans rien dire, d'où notre action dans ce dossier.

e. Projet éolien du Mont Sujet

La Maire signale que le projet éolien du Mont Sujet a été inscrit en coordination réglée dans le Plan directeur cantonal au mois de novembre de cette année. C'est un signal fort pour l'avancée de ce dossier. Un mât de mesures a été installé pour 18 mois pour expertiser la force du vent, d'évaluer les passages de chiroptères, d'oiseaux. Dans le prolongement, une soirée d'information sur la transition énergétique, avec des intervenants spécialisés, sera organisée par la Commune dans la première moitié de l'année prochaine.

f. Projet de réorganisation de la Commune

Xxxx Xxxx Xxxx signale que le Conseil communal réfléchit depuis un certain temps déjà à une réorganisation de la commune (Conseil communal et commissions) afin de la dynamiser et la rendre plus attractive pour les citoyens. L'idée est de dissocier les aspects politiques du travail sur le terrain. Cette démarche est en cours et sera présentée dans l'idéal à la population dans le courant du mois de juin 2025. Cette réorganisation, si elle est souhaitée par la population, pourrait potentiellement entrer en vigueur pour la prochaine législature.

Dans la foulée, nous saisisons cette occasion pour proposer la création d'une Commission de gestion. Un groupe de travail fraîchement constitué travaille à ce projet. Elle cède la parole à M. Xxxx Xxxx, qui souhaite nous en parler.

Ce dernier prend la parole... Un groupe de travail a été constitué en début d'année pour examiner l'éventuelle création d'une Commission de gestion. Font partie de ce groupe de travail Xxxx Xxxx, Xxxx-Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx-Xxxx Xxxx qui n'est pas là ce soir. Nous avons commencé à travailler seuls en élaborant un projet portant sur la modification du Règlement d'organisation pour régler tous les aspects de cette Commission de gestion. Nous avons ensuite pris langue avec le Conseil communal pour lui soumettre ce projet. La Commune s'est déclarée d'accord avec le principe de la création d'une Commission de gestion et, finalement, un projet complet a été élaboré, qui est censé être présenté à l'Assemblée communale de juin 2025. En tous les cas, les membres de ce groupe de travail sont d'accord : si cette Commission de gestion est créée, ils continueront de travailler dans ce sens-là pour autant qu'ils soient élus. Une Commission de gestion est une institution qui existe dans d'autres communes du Canton de Berne. Elle est prévue par la Loi sur les communes et l'autorité supérieure de cette Commission

de gestion est l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et a la particularité d'avoir un droit de regard sur toutes les affaires communales. Elle ne dispose en revanche d'aucune compétence décisionnelle. Selon le texte qui est prévu et qui s'inspire des dispositions cantonales, la Commission de gestion surveille la marche administrative, la situation financière, la gestion des affaires et l'organisation générale de la Commune, notamment du point de vue du respect des normes légales. Cette Commission de gestion est censée travailler en le faisant d'office, en se saisissant de certains dossiers qu'elle estime devoir être examinés, elle peut être sollicitée directement aussi par le Conseil communal qui souhaiterait que la Commission de gestion examine certains sujets, mais elle peut aussi être saisie par l'Assemblée communale si une décision est prise. Cette Commission est censée pouvoir rendre des rapports, des avis de droit, des expertises sur les sujets qui lui seraient soumis, mais dans le sens toujours de l'intérêt général de la Commune. Il ne s'agirait pas, dans le cadre d'une Commission de gestion de la sortir des bons rails dans lesquels elle devrait se trouver qui consisterait à jouer le rôle d'une autorité policière qui commencerait à examiner des sujets qui ne serait pas d'intérêt public. L'idée ici, et c'est absolument clair pour les éventuels futurs membres de la Commission de gestion, c'est de travailler dans l'intérêt général de la Commune, de telle sorte que parfois des affaires que nous avons vu passer en Assemblée communale ne se reproduisent plus, où il y a des lacunes dans l'information, où certains sujets sont difficilement compréhensibles. L'idée est aussi d'aider certaines fois, pour que l'Assemblée communale se déroule avec toute la sérénité voulue. Mais sans esprit policier, c'est de rendre des rapports sur des sujets qui sont censés ne pas satisfaire les autorités communales ou alors la population.

g. Démissions des membres du GAPD

La Maire regrette la démission des membres de la future association GAPD pour la fin de cette année. A lire la presse locale, on peut comprendre que le point d'accroche, tel qu'il a été relaté, tenait à l'obtention de la gratuité de toutes les salles mises à disposition par la Commune. Toutefois, si le Conseil communal est bien entendu acquis à l'idée de les mettre gracieusement à disposition pour les manifestations typiquement communales, il devait l'égalité de traitement à toutes les autres associations à but non lucratif qui louent aussi des salles communales. Il n'était pas concevable que des associations comme « Hello la vie » ou le club de football local continuent de s'acquitter des locations alors que la nouvelle association GAPD aurait bénéficié de la gratuité pour ces mêmes salles.

Xxxx Xxxx Xxxx indique que cette démission a provoqué la stupéfaction du Conseil communal, qui a travaillé à l'élaboration d'un contrat de prestations détaillé et précis afin de clarifier les devoirs et engagements de chacune des deux parties, puisque le GAPD devait fonctionner de manière indépendante dès 2025. De plus, le montant alloué de 22'000 francs, comme l'Assemblée de commune l'avait décidé lors de sa dernière session, n'a pas été remis en question. Le Conseil communal a donc pris acte de cette démission avec regret et tenait à faire part ce soir de sa position.

h. Manquements des chauffeurs des bus scolaires

Xxxx Xxxx Xxxx informe des problèmes rencontrés avec le bus scolaire du Plateau de Diesse. Récemment, certains élèves ont été déposés au mauvais endroit ou n'ont pas vu le bus passer, c'est le cas au Collège du district. Nous nous sommes rendu compte que ces approximations durent depuis un certain temps. En outre, les horaires ne sont pas toujours respectés. Le bus dépose parfois les enfants qui habitent Lamboing à Prêles parce que le bus va directement à Nods et que parfois même le bus ne passe pas au Collège alors qu'il y est attendu. Ces problèmes sont semble-t-il récurrents. Plusieurs parents ont interpellé la Commune et la Direction du Collège, qui ont ensemble contacté le Directeur de Car postal, M. Xxxx Xxxx. Un rendez-vous est pris avec lui le 8 janvier prochain au Collège pour aborder ces manquements et essayer de trouver des solutions qui soient

bonnes pour nos enfants, car ce n'est pas à eux de payer le retard des bus. Nous devons pouvoir garantir la sécurité du transport de nos élèves.

h. Communauté scolaire – Contrats de bail

La Maire nous apprend que les négociations relatives à l'établissement des contrats de bail de la Communauté scolaire, placées sous la conduite de M. Xxxx Xxxx Xxxx, suivent leur cours. Nous n'avons toutefois pas encore de réponse définitive et le projet n'est à l'heure actuelle pas encore tout à fait abouti. Nous terminons l'année 2024, ça fait maintenant une année et demie que le Collège des Joncs est ouvert et nous n'avons toujours pas de contrat de bail avec la Communauté scolaire.

i. Fête villageoise

Xxxx Xxxx Xxxx signale que nous avons toujours besoin de quatre ou cinq personnes motivées à l'organisation de la prochaine Fête villageoise à Diesse. Il serait indispensable que la première séance démarre en janvier prochain pour avoir le temps nécessaire pour tout bien organiser. Le comité de cette année a fait un énorme travail pour la Fête de Lamboing et a fait en sorte que ce travail soit réutilisable pour faciliter toutes les démarches, aussi bien administratives, que la recherche de sponsors, que la recherche d'animations. Ce comité est d'ailleurs tout prêt à épauler ponctuellement les prochains organisateurs.

j. Puits de Diesse et remerciements à Xxxx Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx, Vice-maire signale que le permis de construire, ainsi que la demande de concession d'eau sont actuellement déposés à l'Office des eaux et des déchets (OED). Par ailleurs, il souhaite adresser ses sincères remerciements à Xxxx Xxxx Xxxx pour tout son dévouement pour la Commune. Il remercie également tous les membres de l'Administration communale pour leur travail et le soutien à l'Exécutif. Il témoigne également sa reconnaissance aux collaborateurs de la voirie, de la conciergerie et de la crèche communale.

Cette intervention est saluée par des applaudissements.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens qui souhaitent la prendre.

Xxxx-Xxxx Xxxx Xxxx

On constate, depuis que l'école est ouverte à Prêles, une forte augmentation de la circulation à la sortie du village de Diesse en direction de Prêles. Sur la gauche en descendant, on trouve la place de parc de la Paroisse, sur la droite, la place de jeux. La visibilité est fortement diminuée par les arbres. Il aurait aimé savoir si l'on pouvait étendre la mesure de restriction de la vitesse à 30 km / h au-dessous du cimetière. Il pense néanmoins qu'il s'agirait là d'une mesure à prendre par le Canton. On a de la peine à croiser les bus, beaucoup d'enfants fréquentent la place de jeux. De plus, des gens traversent la route et cela devient vraiment dangereux. En dépit de la compétence cantonale, la Commune pourrait s'intéresser à cette problématique.

Xxxx Xxxx Xxxx indique que nous sommes en train de travailler le projet de Prêles, où nous essayons de tirer le 30 km / h le plus loin possible. Mais le Canton de Berne fait un peu cavalier seul. Au niveau fédéral, la motion n'est pas encore passée, mais Berne l'a déjà acceptée. Partant, il devient plus restrictif en matière de réduction de la vitesse sur les routes cantonales, alors que d'autres cantons n'ont pas emboîté le pas fédéral. Il n'est donc pas chose facile actuellement de prolonger ces limitations de vitesse.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle voulait répondre à M. Xxxx-Xxxx Xxxx Xxxx concernant la zone 30 km / h. Avant les grands travaux de la réfection de la route cantonale à Diesse, son époux et elle avaient écrit à l'Office des routes pour demander, justement, que l'on prolonge la zone 30 km / h jusqu'après la place de jeux. On nous avait répondu que ce n'était pas possible, parce qu'il fallait une zone tampon 50 km / h avant le 80 km / h. Cette demande avait donc déjà été faite à l'époque.

Xxxx Xxxx Xxxx croit savoir que des changements de législation sont intervenus depuis cette époque-là. Mais le Canton reste très strict, et même plus que d'autres, dans ce domaine-là. Un temps, le 30 km / h était à la mode, mais nous assistons aujourd'hui à un retour de manivelle avec la motion déposée devant les Chambres fédérales. Nous nous battons pour que les zones 30 km / h ne raccourcissent pas.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle constate qu'il existe une priorité de droite à Lamboing, alors qu'on lui avait dit que ce n'était pas possible dans une zone à 50 km / h. Dans les autres villages, les priorités de droite sont inscrites dans des zones 30 km / h.

Xxxx Xxxx précise qu'en général sur les routes communales, c'est la priorité de droite qui s'applique alors que la limitation générale est bien fixée à 50 km / h.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle a fait partie du projet GAPD et se déclare extrêmement surprise, voire déçue, de voir que les membres ont démissionné en bloc. Elle remercie les personnes concernées pour le travail qu'elles font. Elle revient sur la défense du service public, comme la Poste qu'on bazarde, mais les autorités se débarrassent du projet GAPD, du moins c'est son sentiment vu de l'extérieur. Sa question : pourquoi faire payer une société qui lui semble d'utilité publique, car les activités qu'elle organise ne sont pas payantes... Pourquoi va-t-on faire payer ce genre d'activités, en fait ?

Xxxx Xxxx Xxxx entend que la question porte sur le fait de savoir s'il est normal de faire payer la salle que loue le GAPD quand il organise un concert de musique rock ? En substance, vous dites que le GAPD doit pouvoir disposer des locaux de la Commune et des services de la voirie à chaque fois qu'il le souhaite. Il faut aussi comprendre que le GAPD a souhaité devenir une association, donc à être séparé de la Commune, c'est d'ailleurs un argument qui a été avancé de ne plus dépendre de la Commune. Du moment que le GAPD devient une association, la Commune n'a plus son mot à dire, au même titre que pour toutes les autres associations qui sont actives sur le territoire communal. La Commune a proposé un contrat de prestations avec le GAPD pour déterminer les conditions de l'organisation des manifestations que la Commune souhaite voir organisées. C'est pour ces manifestations-là que la Commune propose la mise à disposition gratuite de ses salles et des services de la voirie, mais pas pour les autres manifestations effectivement, parce que sinon nous romprions l'égalité de traitement que nous devons à toutes les associations actives sur le Plateau de Diesse qui, elles, doivent payer les locaux quand elles les utilisent, pour elles-mêmes ou pour des événements. C'est visiblement là-dessus que le problème se pose.

M. Xxxx Xxxx

Il se permet de réagir à propos de ce qui se passe avec le GAPD. Ayant été Conseiller communal à ce moment-là, le mandat qui lui avait été confié, c'était de créer une société de développement et d'animation. C'était un mandat donné par la Commune et non l'inverse. Nous avons travaillé dans une Commission et étions arrivés à un résultat. Le fait qu'il ait démissionné supposait que son successeur reprenne ce mandat. Ce n'est donc pas le GAPD qui a décidé ça, c'est le Conseil qui a pris cette décision. Maintenant quant au financement, il faut savoir que c'est la seule société du Plateau à être financée annuellement par les comptes

communaux, les autres associations étant privées. Donc à partir de là, avant il y avait effectivement la gratuité pour les groupes d'animation de l'utilisation des salles. Le fait que tout d'un coup cela devienne une société, pour le bénéfice de la population, avec l'argent de la population fait en sorte que, tout d'un coup, on leur dit que ça va coûter plus. Il espère que le Conseil a maintenant une stratégie pour trouver le nombre de personnes qu'il faut pour animer les trois villages, parce qu'il est vrai que le GAPD a fait un énorme boulot et il le remercie pour ces belles choses. Il prend l'exemple de la vente des sapins, dimanche, moment très sympa, mais a été surpris de ne voir aucun Conseiller communal. Il trouve dommage. Il y a beaucoup de choses qui se passent dans cette législature au niveau de la Commune, du point de vue des démissions en général, que ce soit au niveau du Conseil, que ce soit au niveau des employés, que ce soit au niveau des Commissions. Il est très inquiet.

Xxxx Xxxx

Toujours sur le même sujet. Elle n'a pas la même version que la Commune. Elle a des remarques concernant le fonctionnement de notre Commune. Elle rejoint tout à fait Xxxx Xxxx dans ce qu'il vient de dire. Les réflexions qu'elle va faire proviennent de cette démission en bloc de personnes qui montrent par là leur désaccord par rapport au fonctionnement de notre Commune. Elle est d'autant plus surprise qu'en tant que citoyens, en septembre, nous avons grandement applaudi les membres du GAPD, nous avons ratifié leur programme, nous sommes contents avec ce qu'ils font et finalement c'est l'Assemblée qui a décidé ça. C'est l'Assemblée qui décide. Elle constate aussi que pendant deux ans, ils ont œuvré pour mettre un règlement, pour faire suite à la fusion, ils ont collaboré avec les Conseillers communaux. D'ailleurs il y en a eu six en trois ans qui se sont succédé à ce poste. Elle remercie les Conseillers qui ont œuvré pour mettre ce règlement en place. Et elle entend aujourd'hui qu'après de multiples tracasseries, parce que ce sont des tracasseries, et des recommencements et ce malgré le suivi par les Conseillers communaux, elle apprend que le contrat n'est toujours pas là, n'est toujours pas accepté, il est éternellement remis en question et elle appelle ça vraiment des tracasseries. A force de tracasser les gens, eh bien voilà le résultat : dix personnes démissionnent. C'est un dysfonctionnement. Il y a une drôle d'ambiance dans cette Commune et on peut le voir, c'est vrai, dans les démissions qui se sont succédé. Elle s'excuse auprès des Conseillers qui n'ont pas adopté une attitude de tracasseries, de peur de l'autre, de peur de ce que les autres font, de vouloir tout maîtriser. Il y en a qui essaient de se battre là-contre. Mais elle ne se sent pas respectée quand elle vote en Assemblée le soutien à ce GAPD et puis qu'après derrière son dos à force de les tracasser on amène les membres à démissionner. Ce ne sont pas des façons de travailler. Et puis pour rappel, elle aimerait faire un parallèle : il y a trois ans, c'est l'ensemble des femmes qui s'occupaient depuis des années du groupe des aînés qui ont été, soit démissionnées, soit mises au placard. Et on ne leur a rien demandé et elles n'avaient rien fait de faux. C'était comme ça... on ne les voulait plus et hop! au placard. C'est une autre façon de mettre les gens au placard que de faire des tracasseries incessantes. Elle ne peut pas souscrire au manque de confiance et de respect qu'affiche notre Commune envers ces citoyens et elle a le sentiment d'être muselée, de n'avoir juste qu'à se taire. Elle est contente de pouvoir aller jusqu'au bout de ce que qu'elle à dire ce soir. Elle souhaite terminer en vous laissant les Conseillers communaux qui ont résisté et qui résisteront encore à l'avenir à cet état d'esprit négatif et délétère qui règne à Plateau de Diesse. Elle leur souhaite d'avoir le courage de continuer et de faire confiance aux citoyens que nous sommes et à ceux qui s'engagent, pour le GAPD par exemple, pour les aînés et pour tout autre société qui œuvre pour qu'une vie communautaire existe et il faut s'opposer à son démantèlement. Et merci à ceux du GAPD.

L'Assemblée applaudit M^{me} Xxxx Xxxx.

M^{me} Xxxx Xxxx

En qualité de membre du GAPD, elle remercie tous ceux qui les soutiennent tout au long de l'année en participant aux activités, pour les gentils mots reçus lors de la vente des sapins, les témoignages sur les réseaux sociaux également et encore ici ce soir. Elle voulait juste signaler que la raison qui a été annoncée que le problème venait juste des réservations de salles constitue un petit raccourci, car il y a d'autres problèmes et d'autre tracasseries qui sont intervenus tout au long de l'année, tout au long du processus de la mise en place des statuts, du contrat de prestations. A chaque fois qu'on arrivait avec une proposition, à chaque fois on avait une contre-proposition ou une contre-attaque, ce qui fait qu'au bout d'un moment, on s'épuise à force de tracasseries et c'est pour ça que nous avons démissionné. Ce n'est pas que parce qu'on veut nous faire payer la location des salles. La plupart des activités sont gratuites ou à tarif réduit, pour justement que la majorité des habitants de notre Commune puissent y participer, sachant qu'en plus nous sommes financés par cette Commune, on ne veut pas faire payer deux fois les habitants, avec les impôts et la participation aux frais des ateliers. Elle voulait juste préciser ça, car elle pensait que c'était important.

M. Xxxx Xxxx

Toujours avec cette histoire du GAPD, il aimerait juste rectifier quelque chose. L'article qui a paru dans le Courrier venait du GAPD, tandis que l'article publié dans le Journal du Jura ne venait absolument pas du GAPD. Les membres n'ont rien à voir avec cet article-là. Sur le plan des transports, et en marge du bus additionnel gratuit à Douanne, il trouve assez incroyable que tout d'un coup nos jeunes auront toute l'année un retour sur le Plateau à 21 heures pendant toute la semaine. Ça c'est vraiment génial. Mais ce qui le surprend un peu, ayant été Conseiller communal il a fait partie de la CRT, la Conférence régionale des transports, et, à un moment donné, il avait fait une proposition pour pouvoir intégrer le collège dans les arrêts. Il a reçu une fin de non-recevoir à la CRT et tout le monde s'est un peu fichu de lui, c'était rigolo pour eux, et tout d'un coup c'est faisable de faire passer les bus devant le collège. Ce qu'il demande à la Commune, c'est effectivement, vu qu'une rencontre est prévue avec le responsable de Car postal, de lui demander combien ça coûte de faire un arrêt supplémentaire, parce que en fait il faut savoir que la Commune paie les arrêts qu'elle a dans sa Commune. Donc, ce n'est pas que ça ne va rien coûter les arrêts, les quatre arrêts vont nous coûter quelque chose, c'est une évidence, mais à part ça, ce qui l'intéresse c'est qu'on paie 10'000 francs par année pour des gens qui font la sécurité de nos enfants. Alors, la Commune a fait son boulot, elle a demandé à la population et aucune personne ne s'est annoncée pour faire ça. Mais combien coûteraient effectivement des arrêts devant l'école, avec un agrandissement des trottoirs, des arrêts qui sont possible et qu'il avait demandés à la CRT, mais maintenant ça va se faire au niveau du Canton et c'est très bien, et une chose par rapport à ce qui est dit du 30 km / h, s'il se fie à ce qui a été dit ici, dans la séance d'information et dans le journal, c'est qu'une fois que les trottoirs seront élargis, ça passera à 50 km / h à nouveau, ce ne sera pas 30 km / h, qui ne sont prévus que pour la durée des travaux.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle est Vice-présidente du GAPD. Ces dernières années, dans ces groupes d'animation, elle a eu la chance de rencontrer beaucoup de citoyens et de partager des moments précieux avec tous. Cela fait dix ans qu'elle est établie sur le Plateau et grâce à ces groupes, elle a pu mieux s'intégrer et apprécier pleinement la vie ici. Elle aime beaucoup être ici avec les habitants. Les activités partagées, la balade historique, les balades dans les jardins, autour du clocher, le marché et bien d'autres lui ont apporté énormément de joie. Ce qui l'a le plus touchée, c'est de voir des gens se rencontrer pour la première fois, alors qu'ils vivaient au même endroit depuis toujours. Pour elle, ce fut un cadeau inestimable. Malheureusement aujourd'hui, nous devons nous dire au revoir. Son objectif a toujours été de travailler avec la Commune, pour la communauté. C'est pour cela qu'elle n'a jamais voulu faire une association privée. Les heures

que nous avons passées à essayer de trouver une solution et qui n'ont rien donné nous rendent tristes et elle avoue sa déception. Parce que ce qu'elle aime faire, c'est de l'animation, pas négocier des contrats. Elle souhaite de tout cœur à la Commune de pouvoir trouver des solutions pour préserver cette offre précieuse.

L'Assemblée applaudit M^{me} Xxxx Xxxx

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle s'interroge sur la capacité de l'Assemblée de refuser la décision des Conseillers communaux et de laisser le Groupe d'animation gérer ses activités comme il l'entend.

Xxxx Xxxx indique qu'il s'agit d'une proposition qui, selon lui, mais il parle sous le contrôle du Vice-président de l'Assemblée, pourrait être faite à l'occasion d'une prochaine Assemblée communale, mais pas traitée ce soir car elle ne figure pas à l'Ordre du jour.

Xxxx Xxxx précise que chacun est libre de démissionner et que c'est le Conseil communal qui élit les membres des commissions.

M. Xxxx-Xxxx Xxxx

Il n'aimerait pas laisser dire absolument n'importe quoi ici. Il est membre du GAD depuis plus de 20 ans et il en est le caissier depuis 2017. Il va détailler les problèmes financiers rencontrés. On nous réclame de ristourner le solde de nos caisses jusqu'au dernier centime. Dernier centime, ça veut dire que la somme réclamée finissait par 2 francs 58. Alors que lors des séances que nous avons eues avec le Conseil. Il a été convenu que ces soldes seraient réservés comme fonds de caisse tampon pour le départ de la nouvelle société. Dans la caisse il y a entre autres pour 2024 à peu près 2000 francs de bénéfice de la cantine que le Groupe d'animation a tenue pendant la Foire de Diesse et plus de 300 francs récoltés dans les tirelires mises à disposition lors de ses différentes activités. Il ne croit pas que la population ait donné ces sous en tant que supplément d'impôts pour éponger le déficit de la Commune. En 2023, les chiffres sont à peu près identiques et ces sous font toujours partie de ce qu'il y a actuellement en caisse. Donc la Commune nous réclame la restitution de sous qui ne lui appartiennent pas. Cette année, le GAPD a perçu un tiers de la subvention annuelle qui lui a été promise. De plus, une partie des frais du 1^{er} août, 742 francs 05, ont dû être payés par le GAPD, notamment l'apéritif et l'accordéoniste. On ne nous a jamais remboursés, malgré toutes les quittances qui ont été fournies et la somme réclamée plusieurs fois. Pour l'avenir, la convention de prestations indique clairement que la subvention communale ne concerne que le 1^{er} août et les activités pérennes exigées par la Commune, contrairement à ce qui avait été convenu et présenté à la dernière Assemblée communale. Tel que mentionné dans la convention par maximum 22'000 francs, on risque de ne recevoir que ce qui est budgétisé pour ces activités et en cas de bénéfice sur ces activités, on craint qu'on nous le déduise sur la subvention de l'année suivante. Les salles communales, contrairement à ce qui a été dit, dans la convention c'est clairement marqué qu'elles sont mises à disposition gratuitement. Seulement qu'en lisant entre les lignes, on comprend que la Commune va nous mettre ces salles à disposition qu'au cas par cas, ce qui lui permet de faire un tri sur les activités organisées. Pas de salle, pas d'activité. L'article 11 qui nous a été proposé dans la convention nous indique un for juridique. Etant donné que tant la Commune que le GAPD sont domiciliés sur la même commune, il n'y a pas de doute que le for juridique sera dans la région. Par contre, le fait de l'ajouter dans la convention indique qu'il y a un grand risque qu'il y ait des litiges. Pour notre part, nous considérons que l'argent que les citoyens nous ont mis à disposition lors de la dernière Assemblée doivent servir à l'animation et non pas pour payer des avocats ou des frais de justice. De plus, comme les articles 7 et 9 exigent de nous un secret de fonction absolu sur tout ce qui est dit entre la Commune, son Conseil, et le GAPD, l'intervenant ne voit pas comment on pourrait se défendre en cas de contestation. L'article 8 que nous ne contestons

aucunement indique que la convention est reconduite tacitement d'année en année et peut être résiliée par chacune des parties. Ceci nous semble une garantie suffisante pour que le Conseil ne se sente pas obligé de contrôler absolument tout ce qui concerne l'animation de la Commune. Le fait que l'on ait accepté, comme ça été dit avant, de ne plus être une commission communale et de ne plus percevoir de jetons de présence et d'organiser en plus la Fête du 1^{er} août qu'on n'avait jamais organisée avant l'année passée, avait comme contrepartie d'obtenir une liberté totale pour gérer les animations comme nous l'entendions. Avec la convention qui nous a été présentée, c'est absolument le contraire qui est proposé. Et nous préférons passer notre temps libre au profit direct de la population plutôt qu'à générer de la paperasserie inutile qui sera lue et corrigée par l'Administration communale en générant des frais de personnel à la charge du contribuable. On vient aussi sur ce qui a été dit pendant cette séance.

L'Assemblée applaudit M. Xxxx-Xxxx Xxxx.

Xxxx Xxxx Xxxx projette la convention que nous avons préparée avec le Groupe d'animation et qu'en principe nous sommes censés signer. Que vous compreniez bien la position du Conseil communal : elle a un peu de mal à suivre ce qu'on lui dit, à savoir que ce serait le Conseil communal qui attendait la création d'une association. Elle a un peu l'impression d'avoir raté un épisode. Tout au début, lorsqu'elle a fonctionné dans ce groupe d'animation lorsqu'elle a remplacé Alexia Lecomte, elle avait simplement demandé la fusion des trois précédents groupes d'animation, ce qui semblait logique. La nouvelle entité serait restée sous l'égide de la Commune. Ensuite, elle a changé de fonction et quitté ces groupes d'animation, un autre représentant du Conseil l'a remplacée. Il est vrai qu'à la fin de l'année passée, quand Xxxx Xxxx a quitté ses fonctions à la Commune, on a effectivement vu le projet de la création d'une association. A partir du moment où on crée une association, on n'est plus dépendant de la Commune. On n'a pas forcément le même regard sur ce qui se passe. Et là, effectivement, on nous demande un montant qui est important mais normal, le Conseil communal n'a jamais rien contesté de ce point de vue, nous l'avons simplement soumis à l'Assemblée car c'est elle qui est compétente pour cette dépense périodique, mais ces 22'000 francs, à qui sont-ils ? On les mentionne dans la convention, mais nous devons également prévoir dans ce document ce que la Commune demande expressément au GAPD d'organiser. Parce que comme le GAPD n'est plus un organe communal mais une association privée, la commune doit s'assurer que les animations qu'elle veut vraiment voir organisées soient prévues par convention. Ainsi, nous pouvons demander qu'elles soient bien organisées, ce qui interdit leur suppression à l'avenir sauf entente entre les parties. Nous avons aussi demandé que le 1^{er} août soit organisé par le GAPD. Pendant deux ans, elle a mis la Fête nationale sur pied en collaboration avec l'Administration. Elle ne pense pas que c'est au maire de la Commune d'organiser le 1^{er} août. Elle est consciente de la difficulté de l'organiser en raison d'une date assez problématique, mais il faut offrir une telle manifestation, comme cela se fait partout ailleurs. Nous avons demandé au GAPD d'intégrer cette manifestation dans ses attributions. Mais qui d'autre que le groupe d'animation peut le faire ? Ce n'est pas le bureau communal, ce n'est pas le maire. Le Conseil communal ne conteste absolument pas les activités annexes, nous n'avons d'ailleurs pas d'exigences particulière, au-delà des manifestations traditionnelles, comme la vente des sapins, la Saint-Nicolas, la Foire de Diesse, etc, et si nous voulons qu'elles se perpétuent, nous devons pouvoir nous en assurer. Si ce n'est pas prévu, vos éventuels successeurs pourraient nous dire qu'ils ne veulent plus les mettre sur pied. La question se pose donc de savoir comment on fait pour avoir la garantie que ces manifestations se tiendront encore pendant 10, 15, 20 ans, sinon de le prévoir par écrit dans une convention ? La subvention de 22'000 francs concerne ces animations traditionnelles et elle ne croit pas qu'on ait une seule fois dit qu'on demanderait de rendre l'argent résiduel à la fin de l'année. En revanche, nous avons demandé qu'à la fin de cette année, les anciens Groupes d'animation communaux, qui vont cesser leur activité, les GAPD étant un hybride des anciennes structures, aussi celle du GAP de Prêles, dont les membres ont rendu les reliquats de trésorerie à la Commune. Ils estimaient que cet argent n'était pas le leur et qu'il devait revenir au bilan communal. Nous avons simplement demandé aux groupes d'animation appelés à disparaître

qu'ils en fassent de même, pour pouvoir apurer les comptes communaux, car on parle bien d'argent public. Mais nous n'avons jamais dit que la Commune ne vous les restituerait pas. Il s'agit de faire entrer les montants considérés dans la comptabilité communale pour boucler le compte. C'est comme ça qu'il convient de procéder. Dès le 1^{er} janvier 2025, le GAPD serait une association, au même titre que « Plateau vivant », au même titre qu'« Hello la vie ». C'était ça le but de la convention et rien d'autre. Ça n'empêche absolument pas que le GAPD de mettre sur pied des animations parallèles. Ça ne change rien à ce qui a été fait jusqu'à présent. Ça met juste les choses au clair, c'est tout. Et ça paraît logique qu'on les mette au clair, pas seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les années à venir. C'est ce que le Conseil communal a essayé de faire. Il n'y a vraiment ni manque de confiance ni méfiance, c'est simplement un contrat de prestations qu'on se doit d'établir pour avoir la garantie que les choses vont se faire par la suite dans les règles le plus longtemps possible.

Xxxx Xxxx souhaite prendre position pour proposer une rencontre entre le GAPD et le Conseil communal pour se mettre d'accord, pour rediscuter les choses et puis nous informer sur les décisions prises, sur les désaccords qui pourraient subsister. Il estime que l'Assemblée communale est prise en otage, et d'un côté par le GAPD, et de l'autre par le Conseil... Nous ne savons pas quoi penser vraiment de ces deux points de vue qui s'opposent et il réitère ainsi sa proposition de discussion.

M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx

Vous nous proposez de rediscuter, mais nous avons déjà discuté tellement de fois avec les représentants du Conseil communal qu'elle estime qu'il ne servirait plus à rien de discuter. Les promesses du mois de juin n'ont pas été respectées. Le GAPD en a gros sur la patate et est très triste. Elle espère que quelqu'un d'autre prendra le relais.

Xxxx Xxxx entend que le GAPD ne veut plus, ne peut plus négocier avec les représentants de la Commune. Il espère que le groupe qui se mettra en place par la suite pourra renouer sur de bonnes bases parce que la population en a besoin.

M. Xxxx Xxxx

Il remarque que l'objet dont on vient de discuter pourrait typiquement être soumis à la Commission de gestion.

Xxxx Xxxx signale que l'Assemblée communale qui se termine sera suivie d'une verrée. Il souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année à l'assistance.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 22 h 50.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 19 décembre 2024

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 20 décembre 2024 au 20 janvier 2025 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 21 juin 2023). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 47 du 20 décembre 2024 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 17 janvier 2024

Le Secrétaire communal :

.....